

L'Anjou laïque

N° 132 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3 € - Juin, Juillet, Août, Septembre 2020

**EN CRISE,
LES DERNIERS DE CORDÉE
SONT LES PREMIERS !**



Plop
&
Kankr

**Mondialisme ou
internationalisme**
..... p.7

**Un chercheur en
mars 2020** p.9

**Humeurs, aigreurs,
doutes** p.13

**Austérité, leçons
d'histoire** p.16

État de droit p.17

**Pandémie et
violence** p.5

Également au sommaire de ce numéro

Une féministe et résistante p.2	Internationalisme p.8	Liberté en danger p.15
Parti pris p.3	Mars en 2020 p.10	Culture p.18
Laïcité p.4	Philosophe et pandémie p.11	Jeux p.19
Intelligence artificielle p.6	Deuxième round p.12	Délires de Sylvain p.20

Berty Albrecht, féministe et résistante (1893-1943)

Berty Albrecht est connue et honorée comme héroïne de la Résistance, morte pour la France, mais il faut savoir qu'elle a été aussi dans les années trente une militante féministe, une des pionnières de la lutte pour une sexualité libre.

Berthe Vils, née à Marseille dans la bourgeoisie protestante, a été élève au lycée puis étudiante en Suisse. Destinée au mariage comme toute jeune fille de son milieu, en attendant le prétendant idéal, elle obtient le diplôme d'infirmière. Lors d'un séjour à Londres, elle découvre les suffragettes anglaises. Pendant la guerre, elle est bénévole dans des hôpitaux militaires. En 1918, elle épouse un banquier néerlandais Frédéric Albrecht, avec qui elle a deux enfants. En 1925, le couple s'installe à Londres.

Engagement féministe

C'est à ce moment-là qu'elle entre en contact avec les milieux féministes, notamment avec Sylvia Pankhurst. Elle s'intéresse en particulier au birth control qui commence à émerger en Angleterre. Elle admire l'expérience menée par Mary Stopes qui a ouvert une clinique dans un quartier pauvre où elle distribue des contraceptifs. Berty se lie aussi au docteur Norman Haire, australien vivant en Angleterre où il développe la sexologie. Par lui elle découvre les travaux de Magnus Hirschfeld, un des piliers de la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle. En 1929, elle se sépare de son mari, et son retour en France marque le début de son militantisme pour faire avancer la question de l'émancipation sexuelle. Elle reste marginale dans le mouvement féministe de l'époque concentré sur les droits politiques. Elle fréquente les milieux néomalthusiens défendant la cause de la réforme sexuelle, surtout Eugène et Jeanne Hubert qui lancent le journal *La Grande Réforme* en 1931 : pour la libre disposition de son corps, pour l'union libre. Il s'agit de lutter contre les lois de 1920 et 1923 qui répriment durement avortement et propagande anticonceptionnelle. Berty Albrecht devient secrétaire de l'Association d'études sexologiques, présidée par le psychiatre Édouard Toulouse et dont le secrétaire est Jean Dalsace, chef de laboratoire à l'hôpital St Antoine.

Une revue

En 1932, elle assiste au Sème Congrès international de la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle et est élue au comité exécutif. En 1933, elle crée sa propre revue, *Le*

Problème sexuel avec en épitaphe : « Nous voulons que toute existence soit voulue et que tous les enfants soient les bienvenus au banquet de la vie. » Dans le Comité de rédaction, on retrouve J. Dalsace, N. Haire, la féministe et avocate Yvonne Netter. Fascinée par les réalisations de l'URSS, elle s'y rend et publie des articles sur les maternités, les crèches. Mais le mouvement d'opinion pour la réforme sexuelle reste limité en France.

Il y a de nombreux blocages dans la société française majoritairement hostile, y compris dans les associations féministes réformatrices comme l'Union Française pour le Suffrage des Femmes ou le Conseil National des Femmes Françaises qui luttent contre la prostitution réglementée mais sont opposées au contrôle des naissances. Les féministes radicales favorables à la lutte

pour l'avortement et la contraception comme Madeleine Pelletier sont très minoritaires. Dans ce contexte et avec des problèmes financiers, le Problème sexuel disparaît en 1935. Cependant J. Dalsace réussit à ouvrir la première consultation de birth control à Suresnes et Berty Albrecht donne des cours sur l'éducation sexuelle à l'Université.

La résistance

L'avènement du nazisme en Allemagne, sa rencontre avec Henri Freney en 1935 réorientent son militantisme. Henri Freney est un officier issu d'une famille catholique de droite, de douze ans son cadet. Malgré leurs divergences politiques, ils partagent l'opposition à l'hitlérisme. Berty Albrecht participe à la création du Comité mondial des femmes contre le fascisme, et crée avec Madeleine Braun le Comité d'accueil des réfugiés antifascistes. En 1936 elle se réjouit de l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. La même année, elle entre à l'école des surintendantes d'usine et en 1938, à 45 ans, elle commence sa vie professionnelle comme assistante sociale. En 1939, c'est le choc de la guerre mais elle va être une résistante de la première heure, tout en exerçant sa profession, ce qui lui sert de couverture. En effet, après



différentes affectations, elle est nommée en 1940, inspectrice du chômage féminin pour la région de Lyon, chargée de créer des emplois pour les femmes. Et dès août 1940, elle organise avec Henri Freney le Premier Mouvement de Libération nationale qui publie un bulletin qui prend différents titres, finalement *Combat* qui donne son nom au principal mouvement de résistance de la zone sud. Engagée aux côtés d'Henri Freney à *Combat*, elle

y est une des rares femmes à avoir un poste de responsabilité « chef d'état-major » et elle y organise un service social pour les familles de résistants emprisonnés. Arrêtée en 1942, elle fait une grève de la faim, est condamnée à 6 mois de prison, s'évade de l'hôpital psychiatrique où elle avait été transférée après avoir simulé la folie. De nouveau arrêtée

le 28 mai 1943, incarcérée à Lyon puis à Fresnes, elle se suicide quelques jours plus tard. Son corps est retrouvé en 1945 dans le potager de la prison. Elle est une des deux résistantes mortes pour la France à avoir été inhumée au Mont Valérien (11 novembre 1945) et une des six femmes à être reconnue « Compagnon de la Libération ». Comme la communiste Danièle Casanova, si Berty Albrecht est devenue une héroïne, c'est parce qu'elle est sortie du rôle habituellement attribué à son sexe pour endosser un rôle de responsable.

Elle a été une combattante exceptionnelle mais sa mort tragique a occulté une réalité plus complexe. L'héroïne de la Résistance a aussi été une pionnière de la libération sexuelle, ce qui lui donne une place originale dans le Panthéon féministe. Par ses prises de position sur la libre disposition du corps qui préfigurent les revendications des féministes de la seconde vague dans les années 1970, elle a été une marginale en avance sur son temps.

Marie Anne Guéry



Édito

Dans mon dernier papier, en guise d'édito comme celui-ci, j'avais vivement critiqué le service public d'information à propos de son traitement du mouvement social. Laïque têtue, lors de la crise sanitaire, pour les informations de 13 heures et de 20 heures, je suis resté fidèle à *France 2*. Pour être honnête, je dois avouer que ce n'est pas ma seule source d'information. Je ne voudrais pas mourir complètement idiot. *France deux* est anesthésiant. Nathalie Saint-Cricq, docteur en antalgie, après chaque intervention présidentielle ou ministérielle use de périphrases pour nous expliquer ce qu'il faut retenir. Rassurés, nous pourrions aller nous coucher et dormir sur nos deux oreilles. Mais, même les plus enclins à la crédulité doutent. Les contradictions et les incohérences des discours successifs des membres de l'exécutif instillent du scepticisme. Faut-il oui ou non porter des masques, faut-il tester le plus grand nombre ou seulement ceux qui sont au front, faut-il ouvrir grand les portes des écoles ou sélectionner les élèves, faut-il de vrais respirateurs hospitaliers ou des respirateurs uniquement utiles pour les transports d'urgence ? Et ainsi de suite. Des vrais dilemmes pour les gens, mais pas pour le gouvernement. Les réponses sont péremptoires. Mais, un hic, il y a. Elles ont changé et changent selon les moments. Contre-pieds dus aux humeurs des intervenants ? Non, ils découlent des moyens à disposition pour circonscrire la pandémie. Leur pénurie de-

vait être masquée par des affirmations plus ou moins référencées à des comités scientifiques accommodants. Nathalie Saint-Cricq, s'est bien gardée d'émettre cette supposition. Sagement, elle évite toute question qui à l'avenir pourrait être un problème pour le pouvoir. Ainsi, prudente, elle fut très discrète sur certains passages merveilleusement étonnants de la quatrième intervention de Sa Majesté le 13 avril. Sa référence aux « jours heureux » du Conseil national de la résistance (CNR) pouvait pourtant donner matière à des commentaires. De même, lorsqu'elle a dit, se rappelant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », l'analyste politique aurait pu relever que l'échelle des salaires en serait bouleversée. Mais là, la journaliste s'est peut-être fait psychologue et n'a pas voulu, pour « Le jour d'après », créer des fausses espérances chez les téléspectateurs ou, autre hypothèse, éditorialiste plus politicienne que politique n'a-t-elle pas voulu ancrer ces paroles dans leur mémoire. Les actes qui suivront, peuvent, hélas, lui donner raison si un mouvement social puissant ne les empêche pas. Dans l'immédiat, le refus de nationaliser Luxfer pour la rouvrir est un mauvais présage pour des « jours heureux ». C'était la seule usine à fabriquer en Europe des bouteilles d'oxygène médical indispensables, surtout s'il y a un rebond de la pandémie. Les déclarations de Bruno Lemaire

et de la dame Pénicaud, non démenties par le Président, augurent mal d'un « après » heureux. Pour eux, il faudra travailler plus et dépenser moins pour remettre l'économie sur ses rails. Et ces rails nous les connaissons. Ce sont ceux du Medef (Mouvement des entreprises de France). Denis Kessler, en 2007, vice-Président de cette organisation, avait impudiquement indiqué la voie à suivre pour augmenter les profits, « Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR » disait-il. Nathalie Saint-Cricq ne rappellera pas cette saillie indécente révélatrice. Elle s'appliquera seulement à défendre la nécessité d'un redressement économique par un maintien des grandes entreprises adhérentes au Medef. Mais, pensez-vous, Nathalie Saint-Cricq ne sera pas la seule à adopter cette ligne de conduite. Hélas non. Les servants des médias dominants, en chœur entonneront la même rengaine néolibérale. Si je me focalise sur Nathalie Saint-Cricq, ce n'est pas que je ne l'aime pas. Ce qui est vrai, mais secondaire. Si je me concentre sur cette personne, c'est parce qu'elle est la porte-parole politique attirée d'un service public d'information à la botte du Président. C'est ce dernier qui nomme la présidente ou le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel. La pythie de *France deux* est loin d'être un oracle. Son dieu est Jupiter.

Jack Prout

Parti pris

Si le monde d'après doit tendre vers des *jours heureux*, ce n'est pas à Emmanuel Macron qu'il faut en confier l'avènement. Son évocation lors de son intervention du 10 avril n'était qu'une référence pour enrichir un discours qu'il voulait lyrique. Effet de manche sans effets. Les suppôts financiers de sa campagne électorale ne l'ont pas choisi pour ça. Et il continuera à les satisfaire et à leur obéir. Les intérêts de la dette augmentée suite à la présente crise en seront les alibis. Des propositions sont faites pour que cette dette, épée de Damoclès des libéraux, soit annihilée ou anesthésiée ou étouffée. Leurs auteurs devront, en termes simples, en expliciter les procédures pour les rendre crédibles auprès des communs des mortels. Il y aura sur cette question un combat idéologique. Sur les médias dominants privés et publics les experts libéraux invités s'épancheront.

Toutefois, il est possible que la banque centrale européenne (BCE) concède quelques efforts pour sauver la zone euro. L'Espagne et l'Italie pèsent plus que la Grèce. Mais les aides accordées aux États se feront sous conditions d'une rigueur budgétaire qui corsètera ceux qui en bénéficieront. Bruno Lemaire en déclarant que la dette devra être remboursée s'aligne sur cette implacable logique de l'Europe libérale. À gauche, pour les « *jours d'après* », le sempiternel débat sur le maintien de la France dans l'Union européenne ou sa sortie continuera. (Pour ma part, comme Lordon et d'autres, je sors). Il faudra que chaque camp affûte ses arguments pour convaincre le peuple de gauche de la meilleure solution. Mais ce peuple de gauche qui peut s'élargir, ne pourra pas trancher si le régime présidentiel perdurant l'oblige à choisir par défaut au deuxième

tour de l'élection reine. Une constituante pour une sixième République, réclamée par les gilets jaunes, doit être portée par tous les candidats de changement à la fonction suprême. Ils devraient même s'engager à la mettre sur pied dès leur élection. Le peuple de gauche ne doit pas attendre passivement l'offre d'une autre politique mais exiger par ses revendications les aboutissements des *jours heureux*. Les derniers de cordée devront être les premiers à se faire entendre. Refonder l'échelle des salaires, renforcer et élargir les services publics, réviser de fond en comble la fiscalité, lier étroitement la défense de l'environnement et du social peuvent, entre autres, être des demandes d'une politique de *jours heureux*.

J. P.

Laïcité

Emmanuel Macron aime bien converser avec Sa sainteté. Pas le soir, de son domicile, à titre de personne privée, non de l'Élysée, en tant que Président de la République française. Il enfreint en cela la séparation de l'État et des Églises. La non reconnaissance des cultes stipulée dans la loi de 1905 vise à supprimer toute emprise des Églises sur l'État et de l'État sur les Églises. Notre chanoine de Latran prône le dialogue inter-religieux avec sa présidence. Mais sa préférence va à la communauté catholique dont la spiritualité doit inspirer le bon peuple. Pour dénoncer les manœuvres du frère Emmanuel nous avons décidé de publier deux communiqués d'organisations amies, celui de l'UFAL (Union de failles laïques) et du Créal 76 (Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime) J. P.

La « cléricaine », le remède miracle plus fort que la chloroquine ? Le conseil scientifique préconise le « soin pastoral » !
Par Charles Arambourou (UFAL)

Non, ceci n'est pas un canular anticlérical ! Dans un communiqué du 23 mars 2020, le conseil scientifique COVID-19 instauré par le Président de la République pour « éclairer la décision publique » considère « le soin pastoral » comme « essentiel dans toute réponse à une crise épidémique ». Il recommande donc la « création d'une permanence téléphonique nationale d'accompagnement spirituel inter-cultes ».

Vous avez dit « scientifique » ?

Est-ce bien rationnel ? Il est vrai qu'en ces temps de confinement, on ne peut rouvrir le sanctuaire de Lourdes, et les processions de flagellants ne sont plus autorisées, pas plus que l'imposition des mains par les exorcistes de la « médecine islamique », ou l'enduction de salive des marabouts. On se gaussera à loisir qu'un comité supposé « scientifique » se mêle des croyances, forcément toutes particulières, d'une population qu'il s'agit de protéger ou de soigner dans son ensemble. Tout cela sent son Moyen Âge. Le président du comité, le professeur Del-fraissy, est immunologiste : il y a du souci à se faire s'il mélange croyances particulières et universalité de la science ! Mais le plus grave n'est même pas là.

Toute instance de la République doit être laïque

Dans un pays dont 60 % des habitants environ se disent incroyants, ou détachés de leur religion d'origine, une instance officielle peut-elle, en temps d'épidémie, ne se préoccuper que des 40 % restants ? C'est déjà contraire à toute règle prophylactique... « Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés » (La Fontaine) : « celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas » (Aragon). Un conseil institué officiellement par le Président d'une République laïque auprès d'un ministre se doit de respecter absolument la liberté de conscience, et de ne reconnaître aucun culte — principes constitutionnels. Le bricolage « inter-cultes », c'est le cléricanisme, qui prétend soigner



avec la « cléricaine » — autrement dangereuse que la chloroquine chère au professeur Raoult !

Six religions n'ont pas le monopole des convictions spirituelles ou humanistes

Pire, le conseil « scientifique » limite sa préconisation aux « représentants des principaux cultes ». Le terme de « représentant » des cultes est déjà insupportable dans une République laïque, qui ne connaît que leurs « responsables ». Mais surtout, qui donc sont ces « principaux cultes » ? M. Macron s'est adressé par visioconférence le même 23 mars à six d'entre eux : catholique, protestant, orthodoxe, israélite, musulman, bouddhiste. Tant pis pour les autres (hindouistes, pastafaristes, taoïstes, chevaliers Jedi...) Au moins le Président avait-il convoqué (fausse symétrie sans doute) quelques associations non confessionnelles : Obédiences maçonniques, Fédération nationale de la Libre-Pensée, Comité Laïcité République(1). Or ces « autorités morales » non religieuses sont par définition exclues du soin « pastoral » prêché par le comité scientifique...

Certes, nul ne nie l'importance des facteurs moraux et psychologiques dans la lutte contre une épidémie. Il appartient à tout culte, comme à toute association non confessionnelle, de s'organiser pour soutenir ses ressortissants. Mais au nom de quoi

les responsables de quelques cultes monothéistes seraient-ils plus fondés que n'importe quelle autre association convictionnelle, philosophique ou humanitaire, à apporter ce soutien moral ? Et au nom de quoi se permettraient-ils de le faire à d'autres que leurs adeptes ? Les religions, comme toute autre conviction, sont affaires privées. Elles ne sont pas « d'intérêt général ». Un « conseil scientifique » de la République n'a en aucun cas à leur reconnaître le monopole de la vie morale et spirituelle

Note : On veut bien que les Obédiences maçonniques soient des « autorités morales », si elles se réclament de « l'étude de la morale ». Mais que venaient faire la FNLP et le CLR dans cette galère ? La FNLP a décliné

Communiqué du 23 avril du Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime – CREAL76

Pas de laïcité optionnelle ! Pour la deuxième fois en moins d'un mois, le 23 mars puis le 21 avril, le président Emmanuel Macron s'est entretenu avec des « représentants » de cultes et d'associations laïques. Cette apparente égalité de traitement des « représentants » réduit de fait la laïcité à une banale option. Or la laïcité est un principe politique premier, fondamental qui garantit la liberté de conscience, il est inscrit dans l'article 1 la constitution de 1946, repris par celle de 1958. À la suite de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, ce cadre s'impose à tous. Élaboré au début du XX^{ème} siècle après un long travail parlementaire, il n'a été négocié avec aucun « représentant » religieux.

Francis VANHÉE,
président du CREAL76

(Intégralité du communiqué sur le blog anjou laïque)

creal76@creal76.fr
tél. : 06 86 15 33 59
site : www.creal76.fr

Violences patriarcales et pandémie du coronavirus

Dans cette période de pandémie, l'injonction qui nous est faite « **RESTER CHEZ VOUS** » est censée nous conserver en bonne santé d'une manière ou d'une autre. En effet le foyer familial semble être le lieu où nous sommes naturellement supposés nous retirer pour éviter la propagation de la crise sanitaire.

Cette solution pose cependant plusieurs problèmes. Tout le monde le sait secrètement, c'est dans les foyers que se produit la majorité des violences sexuelles et sexistes. L'OMS définit ainsi la violence domestique comme « le cas de violation des droits humains qui est le plus répandu mais le moins signalé ».

Les conséquences du confinement dans le foyer

Tout le monde ne vit pas dans les mêmes conditions. Le logement : un appartement de trois cents mètres carrés pour deux personnes avenue Montaigne à Paris ou un appartement de cinquante mètres carrés pour six personnes ailleurs n'offre pas le même vécu. La promiscuité favorise l'augmentation des tensions entre les personnes et peut dégénérer en violences psychologiques, physiques. Par ailleurs, dans ce foyer domestique, certain.e.s ne s'y sentent déjà pas en sécurité et l'impossibilité de le quitter ne fait que renforcer la menace. Le confinement est le rêve des agresseurs : une situation qui donne un pouvoir quasi illimité à ceux qui ont le dessus dans le foyer. Pour les auteurs de violence c'est l'occasion de priver ses proches (femmes, enfants) de leurs besoins essentiels (nourriture, médicaments, soins), d'accroître sa surveillance, d'entraver les déplacements, d'isoler davantage et d'utiliser le virus comme autre bonne raison pour justifier la violence, taper, tuer. Dans ce contexte d'enfermement, le recueil de la parole des agressées et les appels au secours sont entravés. Aller vers les services d'urgences qui sont fermés et dont les accueils se font à distance par téléphone pose un problème concret : comment téléphoner face à l'agresseur. Selon la secrétaire d'État à l'égalité femmes-hommes, une augmentation de plus de 30 % des signalements de violences conjugales, en province et à Paris sur une semaine, a été constatée le 30 mars 2020. Encore ne parle-t-on que des signalements qui ont pu être faits. Monique Brebion, directrice de l'antenne saumuroise d'Emmaüs-Habitat-Solidarité, témoigne : « Mes collègues sont en télétravail mais :

je suis présente sur le site. Le travail social aujourd'hui passe par le téléphone. Ce n'est pas chose aisée, certaines n'ont pas de moyens téléphoniques. Au départ on avait des contacts avec elles pour voir comment cela allait. Maintenant c'est un véritable accompagnement que nous faisons. Avec ce confinement on a eu une hausse d'hébergement d'accueil au moment de la fermeture des hôtels. On a pris le relais avec un partenariat, les forces de l'ordre et le tribunal



pour ouvrir de nouveaux logements qu'il faut meubler avec des moyens très limités. Une femme victime de violence peut appeler le 02 41 50 25 06 Habitat-Solidarité Saumur ou laisser un mot dans la boîte aux lettres du 576 av. François Mitterrand. »

L'enfance est mal protégée

Les violences ne concernent pas que les femmes mais aussi les enfants. Dans le cadre de violences intrafamiliales, ils doivent être mis à l'abri. Certains déjà placés dans des foyers d'accueil de l'ASE¹ ont été renvoyés dans leur famille défaillante, qui sera elle aussi perturbée par leur venue. La peur d'être contaminé par le virus et le changement de lieu de vie stressent ces enfants fragiles. Là, ils seront surexposés aux violences de leur (s) boureau(x). Tout ceci par manque de personnel encadrant qui a fait prévaloir son droit de retrait tout à fait légitime. Il faut être totalement irresponsable et éloigné de la réalité du terrain pour oser prendre de telles décisions, tout comme il faut être inconscient pour laisser en poste des professionnels et les enfants accueillis sans le minimum de matériel sanitaire (gel hydroalcoolique). Le nombre d'appels au 119 est en hausse de 20 % depuis le début du confinement et les appels jugés urgents ont même augmenté de 60 % a annoncé jeudi 9 avril le secrétaire d'État à la protection de l'enfance. Ces appels émanent des enfants victimes eux-mêmes, ou de camarade.s, ou de voisin.e.s. La ligne téléphonique 119 a été doublée d'un service de signalement par écrit, sur internet, ce qui doit permettre aux enfants victimes de

violences d'alerter sur leur situation. Encore faut-il qu'ils soient informés du dispositif et qu'ils soient en mesure d'utiliser le matériel, sans surveillance.

Appels au secours des victimes

Le 119 pour les enfants, le 3919 pour les femmes. Envoyer un SMS au 114 si vous ne pouvez pas parler. Le 17 pour la gendarmerie ou la police. Pour une demande d'hébergement, appeler le 115. Dans le contexte actuel du confinement, les pharmacies et supermarchés sont des lieux d'alerte où pourront aller les femmes victimes de violences ; ceux-ci alerteront tout de suite les forces de l'ordre. Les victimes de violences conjugales peuvent bénéficier d'une ordonnance de protection², qui permet de demander à votre conjoint de se confiner ailleurs, en prenant contact avec un.e juge aux affaires familiales ou auprès du CIDFF³ (tél : 02 41 86 18 04

crip49@maine-et-loire.fr). #NousToutes⁴ organise des formations en ligne pour permettre à chacune et chacun de détecter les violences dans son entourage et de les faire cesser. Ces formations sont gratuites et ouvertes à toutes et tous. Si vous souhaitez proposer à vos ami.e.s de s'inscrire, partagez-leur ce lien : <http://bit.ly/formationsnt>. Les violences faites aux femmes et aux enfants ne baisseront pas en 2020. Les décès avant la pandémie sont alarmants (en 2018 : 149 décès (121 F+28 heures) et 21 enfants). Le confinement va durer certes partiellement, à cause de la mauvaise gestion des pouvoirs publics qui n'ont pas pris les mesures de protection sanitaire assez tôt : peu de tests, masques en nombre insuffisant pour les soignants des hôpitaux et des EHPAD, pour les éducateurs spécialisés dans les structures de l'ASE. En mars la porte-parole du gouvernement a cru bon de nous préciser qu'on les « donnait avec parcimonie et que de toute façon ce n'est pas utile ». Quelle mauvaise foi pour cacher leur incompétence. Maintenant le discours a changé : le 11 mai nous devrions en avoir tous.

C. Battreau

¹ ASE : Aide Sociale à l'Enfance

² Ordonnance de protection : <https://www.facebook.com/notes/nous-toutes/lordonnance-de-protection-un-outil-pour-prot%C3%A9ger-les-femmes-victimes-de-violence/320548282120941/>

³ CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

⁴ Caroline de Haas, militante au sein du collectif #NousToutes, organise ces formations.

Intelligence artificielle

Depuis quelques mois les médias parlent d'une révolution pour qualifier l'apparition d'une technologie d'intelligence artificielle qui selon eux changera le monde dans un futur proche. Qu'en est-il véritablement ? Que faut-il en attendre ? Devrions nous en avoir peur ?

Parler de révolution implique que des idées, des techniques, des concepts radicalement nouveaux balayent les anciens. Avec l'intelligence artificielle (IA) nous assistons plutôt à une évolution comme nos civilisations en connaissent depuis toujours. Démarrant par une aide au calcul arithmétique elle se poursuit avec le calcul algorithmique et logique, basé sur des procédés mécaniques, électromécaniques puis électroniques de plus en plus performants. Nous atteignons aujourd'hui le stade de la simulation du raisonnement du cerveau humain.

Historique

Premier outil d'aide apparu, le boulier. C'est un cadre rectangulaire muni de tiges parallèles sur lesquelles couissent des jetons. Connus des Étrusques, des Grecs, des Égyptiens, des Chinois ou des Mexicains, il permet d'effectuer les quatre opérations. Toujours courant en Asie, les commerçants russes, iraniens et asiatiques utilisent une calculatrice, puis vérifient le résultat à l'aide d'un boulier. En 1945, au Japon, un boulier gagna le test de rapidité l'opposant à une calculatrice électromécanique.

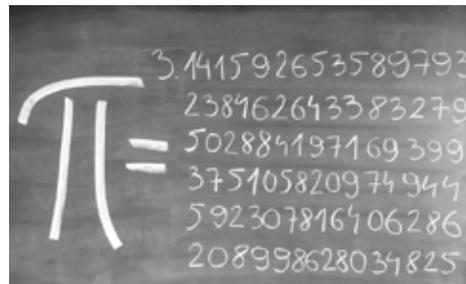


Pascal en 1645 et Leibniz en 1671 proposent des machines à calculer mécaniques. À base de roues dentées, elles se perfectionnent au cours des siècles suivants, par exemple en remplaçant des actions manuelles par un moteur électrique. Mais aussi par l'utilisation de cartes perforées qui en établissant un contact déclenchent l'opération requise. De là naîtront les sociétés IBM aux USA et BULL en France.

Intelligence algorithmique

Après la Seconde Guerre mondiale et l'apparition des calculateurs électroniques, la

notion d'IA commence à émerger avec la mémorisation du programme, liste d'opérations parfaitement définies et effectuées en séquence. Pour paraître savant, on la nomme algorithme. Le progrès principal apporté par les ordinateurs réside dans la rapidité d'enchaînement des opérations, sans commune mesure avec les possibilités du cerveau hu-



main, donnant ainsi une fausse impression d'intelligence. À la fin du XIXe siècle, William Shanks passa 15 ans à calculer 607 décimales puis 707 décimales de π . Seules les 527 premières étaient correctes.

En 2009, Fabrice Bellard utilisa un ordinateur personnel, pendant 131 jours, pour en calculer 2 000 milliards. Le record en 2019 est de 30 000 milliards de décimales exactes calculées en 120 jours.

Intelligence neuronale

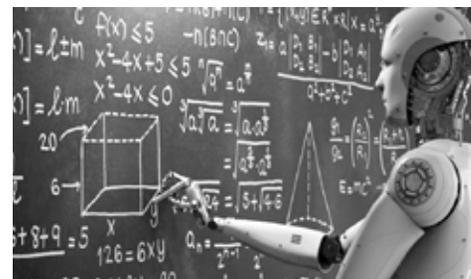
Avancée la plus récente en matière d'IA, les réseaux de neurones artificiels qui s'inspirent au plus près du cerveau humain. Les couches successives communiquent entre elles. On présente en entrée du réseau un large échantillon d'images de chiens et de chats, parfois jusqu'à un million. Les neurones de la première couche traitent les informations reçues et envoient leurs résultats, pondérés par un coefficient, à des neurones voisins et à ceux de la seconde couche. Et ainsi de suite jusqu'à la dernière couche qui doit donner la réponse chien ou chat. Si la réponse est fautive un système automatique ajuste progressivement les coefficients de pondération des neurones dans chaque couche jusqu'à obtenir un taux de réponses justes, chien ou chat, proche de 100 %. Ce processus s'apparente à une forme d'apprentissage, semblable à celui pratiqué par les humains. On fournit alors au réseau une image de chien ou de chat ne figurant pas dans l'échantillon d'apprentissage. Il devient – ou plutôt devrait être – capable de reconnaître l'animal. Avec des procédés similaires la machine joue et gagne au poker ou plus sérieusement dépiste des cancers à partir de mammographies avec une réussite égale ou même supérieure à celle des meilleurs cancérologues.

Les limites

La ressemblance avec le cerveau humain reste faible. Il peut à la fois reconnaître un chien, jouer aux cartes ou dépister des cancers alors qu'une IA est cantonnée à une tâche unique. Nous sommes très loin de 90 milliards de neurones avec mille fois plus de connexions entre eux. Cela explique sans doute pourquoi le jeune enfant, sans avoir vu un million de chiens et chats, les identifie rapidement. La qualité du jugement est fortement influencée par la diversité de l'échantillon de départ. S'il contient peu de personnes de couleur au milieu de beaucoup de blancs, l'IA pourra se comporter comme le pire des supporters de foot, reconnaissant un gorille dans la photo d'un congolais. L'exemple est réel. Grosse difficulté : contrairement à l'intelligence algorithmique qui procède d'opérations définies donc prévisibles, l'intelligence neuronale est imprévisible car opaque. Les scientifiques ne savent pas dire comment les calculs sont menés, sur quels critères et comment les résultats sont obtenus. Ni s'ils sont pertinents.

Dernier questionnaire

Les chercheurs s'opposent sur le fait de savoir si une IA pourrait acquérir une forme de conscience. Petite réflexion personnelle : en tant que matérialiste je considère que les processus de pensée ne sont que les conséquences de haut niveau de mécanismes physico-chimiques entre les atomes et les molécules nous constituant.



L'IA n'étant en dernière analyse qu'un assemblage de particules matérielles, je ne vois pas ce qui lui interdirait l'acquisition de la conscience. Cette conclusion ne préjuge pas du temps nécessaire. La vie est apparue sur terre il y a 3,5 milliards d'années. Les premiers hominidés dotés d'un cerveau et pouvant avoir conscience d'eux-mêmes, il y a 20 millions d'années. Si l'IA se développe à un rythme identique, cela nous laisse plus de 3 milliards d'années avant d'avoir peur de notre création.

Yves Mulet Marquis

Mondialisme ou internationalisme ?

Publié le 27/04/2020 dans le journal Marianne

■ En lieu et place de l'internationalisme il y a désormais le mondialisme du marché coextensif à la planète entière, où se meuvent les chiffres à deux pattes, prêts à tout pour faire que le coût du travail tende vers zéro. Voilà l'horizon indépassable que les économistes néo-libéraux nous ont organisé."

Il est grand temps de dresser le bilan de la mondialisation comme de l'idéologie mondialiste qui en fait l'apologie. Et de reconsidérer en regard le mérite trop souvent oublié d'un internationalisme qui respecte les souverainetés des nations sans aliéner jamais ce qui les fonde : le pouvoir d'action de peuples qui selon la formule de Jean-Jacques Rousseau se donnent à eux-mêmes leurs propres lois. Ce pouvoir d'autodétermination, conquis par la Révolution Française, n'empêche nullement les nations de construire des rapports internationaux au bénéfice de tous. Il ne peut donc être confondu avec le nationalisme d'exclusion, qui dérive aujourd'hui'hui en idéologie identitaire du chacun pour soi, mais aussi de l'opposition du « nous » et du « eux ».

Dans son Projet de paix perpétuelle, Kant appelait de ses vœux un état de droit dans les rapports entre des nations libres, mais il refusait le despotisme que représenterait un gouvernement mondial. Jacques Attali ferait bien de le relire. Marx, quant à lui, en rédigeant en 1864 les statuts de la première Association Internationale de Travailleurs (AIT) prévoyait une organisation par nations, tout en encourageant une internationalisation destinée à lancer des luttes communes fondées sur des intérêts communs. Il dénonçait par ailleurs une mondialisation qui « ne laisse subsister d'autre lien, entre l'homme et l'homme, que le froid intérêt ». Telle était selon lui la brutalité apparemment neutre d'une économie qui noie tout dans « les eaux glacées du calcul égoïste ».

Une concurrence destructive

Plutôt détruire que donner... Destructrice en même temps que productrice la logique du capitalisme est prête à tout pour sauver ses profits. On le voit déjà dans le roman de John Steinbeck « les Raisins de la colère » (1939), écrit après la grande crise de 1929 « Le travail de l'homme et de la nature, le produit des ceps, des arbres, doit être détruit pour que se maintiennent les cours, et c'est là une abomination qui dépasse toutes les autres (...) Dans l'âme des gens, les rai-

sins de la colère se gonflent et mûrissent, annonçant les vendanges prochaines.» Aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs, c'est l'outil de production qui est détruit avec une brutalité sans scrupule.

On le voit après la décision d'Honeywell prise en 2018 de délocaliser en Tunisie l'usine bretonne de Plaintel, capable de fabriquer 220 millions de masques sanitaires par an. Les 38 derniers salariés de l'usine sont alors licenciés « pour raisons économiques » alors qu'Honeywell a bénéficié largement de fonds publics et que la production des masques était jugée rentable par l'Inspection du travail. Celle-ci est désavouée par le Ministère du travail en juillet 2018. M. Macron et M. Lemaire, pourtant alertés en temps et en heure, ont laissé faire.

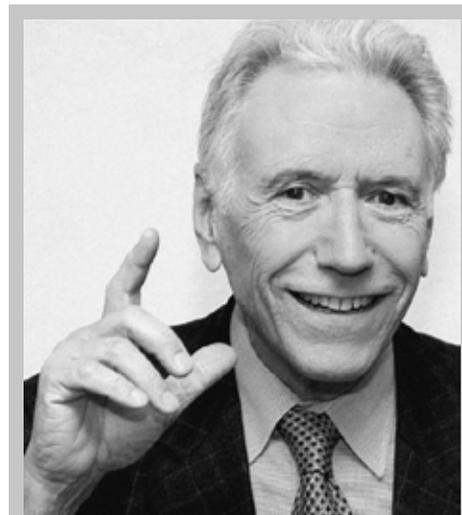
Le cas Luxfer

Complices de la casse, ils ne permettront peut-être le redémarrage de l'usine que pour éviter le scandale. Entre temps, comble de cynisme, la multinationale a fait détruire les machines en septembre 2018. Il s'agit d'éviter bien qu'une scoop ouvrière reprenne l'usine et la fasse tourner dans l'intérêt de la souveraineté sanitaire de la France. Un scénario presque similaire a failli avoir lieu avec l'usine Luxfer de Gerzat (Puy-de-Dôme), qui fabriquait 100.000 bouteilles d'oxygène médical par an, pour les professionnels de la santé. Ces bouteilles d'oxygène sont utilisées par les hôpitaux pour soigner la détresse respiratoire de certaines victimes du Covid.

Seule en Europe à en fabriquer, l'usine a été fermée par décision de son propriétaire britannique Luxfer annoncée en novembre 2018. Des ouvriers de la CGT ont alors engagé une lutte pour sauver l'outil de production, que Luxfer voulait détruire, alors que des machines très performantes avaient été acquises par l'État quand l'usine était encore du ressort de la nation. Une pétition est lancée pour en obtenir la nationalisation être lancer la fabrication des bouteilles au plus vite, dans l'intérêt de tous. Une bonne occasion pour M. Macron de montrer que son discours du 12 mars plaidant pour la souveraineté sanitaire nationale n'était pas une promesse mensongère.

Le temps court du capitalisme

Comment le mondialisme sans âme a-t-il triomphé au mépris de l'intérêt des peuples ? Un peu d'histoire. Le rapport de force entre le capitalisme et la caricature stalinienne du communisme a tourné à la disparition de cette dernière. Ivre de sa victoire, le



Henri Peña-Ruiz

Philosophe et écrivain. Auteur de Karl Marx penseur de l'écologie (Seuil, 2018), de Marx quand même (Plon, 2012), Entretien avec Marx (Plon, 2012). Également auteur de nombreux essais sur la laïcité, dont un Dictionnaire amoureux de la laïcité (Plon, 2014), qui s'est vu décerner le Prix national de la laïcité 2014.

capitalisme mondialisé, a cru alors pouvoir se définir comme l'horizon indépassable de l'Histoire (Francis Fukuyama). Désormais seul en piste il a dicté sa loi. Pas d'alternative possible. Qu'a-t-on vu alors ? Sans égard pour les nations et leur souverainetés respectives il a converti le « doux commerce » dont parlait Montesquieu en conquête apparemment pacifique, mais en réalité violente. De cette violence propre à l'argent dont Shakespeare disait qu'il peut tout : « métal maudit, putain commune à toute l'humanité, toi qui mets la discorde parmi les nations » (Timon d'Athènes). La mondialisation c'est le processus continu d'extension au monde entier du mode de production capitaliste, dans sa version financière exacerbée. Seul compte alors le profit mesuré en bourse, sans égard spontané pour les effets humains, écologiques, et sociaux. Sans prévision ni investissement préventif dans la recherche fondamentale.

Le temps du capitalisme est le temps court des cycles boursiers. Il est indifférent au temps long de la recherche fondamentale, des cycles naturels, et de la prévision qui délivre du présent-prison. Un temps rabougri au seul horizon annuel des dividendes. Par ailleurs, son espace est celui de la terre entière, sillonnée en quelques heures dans la business-class des maîtres du monde. Temps court et open space...

Suite page suivante

Où est l'humain entre ces pseudo repères ? Nulle part. Où est la santé ? Elle ne figure plus dans les finalités essentielles, celles qui devraient régler une économie de la demande, soucieuse des biens fondamentaux que requiert l'accomplissement de chaque personne. Elle a disparu ou presque des politiques publiques.

Quinze ans de fermetures d'établissements de soins, de tarification à l'acte, d'abandon des stocks stratégiques pour faire face aux épidémies, ont produit leurs tristes résultats. Cela s'est fait dans la complicité de la fausse gauche (Marisol Touraine - François Hollande) et de la vraie droite (Roselyne Bachelot - Nicolas Sarkozy). Tout cela sur injonction à la « concurrence libre et non faussée » chère à l'Europe voulue par le capitaliste Jean Monnet.

Un nouveau despotisme

En lieu et place de l'internationalisme il y a désormais le mondialisme du marché coextensif à la planète entière, où se meuvent les chiffres à deux pattes, prêts à tout pour faire que le coût du travail tende vers zéro. Voilà l'horizon indépassable que les économistes néo-libéraux nous ont organisé. Frédéric Hayek voyait dans le souci du bien commun, qu'il confondait avec sa caricature stalinienne, « la route de la servitude ». La mondialisation capitaliste en tache d'huile emprunte cette route et inaugure un nouveau despotisme. Les multinationales ont tissé leur empire invisible en se moquant des frontières et des nations, devenues marginales. Inexorablement. Que sont devenus les États souverains dans cet empire mondial d'un nouveau genre ? Le mondialisme entend précipiter leur disparition ou verrouiller leur action par l'interdiction de pratiquer une autre économie que la concurrence, afin de détruire les dernières normes sociales en vigueur. L'Europe elle-même s'est faite vecteur d'une telle disparition. Les différents registres de la souveraineté populaire y ont été détruits méthodiquement comme des dominos qui s'effondrent l'un après l'autre. A l'origine, la souveraineté

économique et monétaire a laissé la place à un mode de développement identique pour toutes les nations et à l'euro. La souveraineté sociale n'a pu lui survivre. Puis la souveraineté politique elle-même s'est inclinée en prétendant inscrire dans le marbre la quasi irréversibilité des décisions qui engagent les États membres. Dans le même temps la souveraineté sanitaire a été perdue par les États qui ont délocalisé leur industrie médicale et les productions de leurs médicaments ; la France en fait hélas partie.

Aujourd'hui cette Europe écœurante refuse de construire une solidarité de redistribution propre à aider les pays les plus démunis dans la lutte contre le Covid. L'Italie et l'Espagne s'en souviendront, comme la Grèce sommée naguère de s'agenouiller devant les banquiers. En l'absence des régulations qu'elle a brisées graduellement la logique capitaliste se donne donc libre cours, en Europe comme dans le monde. L'entrée du nouveau capitalisme mondialisé, dans le vingt et unième siècle ressemble au capitalisme du dix-neuvième siècle, temps du capitalisme sauvage qui refusait toute dépense propre à humaniser les conditions de travail ou à respecter l'écosystème naturel. Nous en observons les fruits amers.

Exploitation multiforme des « ressources humaines », destruction des équilibres naturels, déshumanisation des repères et des organisations collectives. Bien sûr, l'idéologie dominante se targue du développement de la richesse produite et de ses bienfaits collatéraux supposés pour construire le mythe d'une mondialisation heureuse, source de progrès pour toutes et tous. La rhétorique est bien connue, mais fautive. Elle souligne le progrès quantitatif de la production, mais passe sous silence les nouvelles figures de la misère humaine, et les dommages irréparables à la nature, notre demeure vitale et nourricière. Chiens de garde du système, les idéologues néo-libéraux minimisent avec une pudeur hypocrite ce qu'ils appellent l'« externalisation » des coûts écologiques, humains et sociaux de la mondialisation.

Humeurs et rumeurs

Chronique d'un confiné

Lire c'est voyager. Lieu commun en ces temps d'isolement. Il nous est promis de longues et périlleuses semaines, aussi autant prendre gros, épais, long. Suivant de l'index les dos rangés des livres de notre bibliothèque, je m'arrête auprès d'une série de volumes. C'est en 1978 que Robert Merle écrivit « Fortune de France ». Il me souvient bien de cette année-là. Et du lieu où ce premier livre, chronique d'une famille, d'une province, d'un royaume fut acheté. Mais ce n'est pas le sujet. Il me souvenait bien pareillement de la sauvagerie des guerres religieuses dépeintes en ce premier ouvrage. Ces romans sont utiles à l'idée de laïcité de l'État. Cependant j'avais oublié l'autre raison de la dévastation que subissaient alors les sujets, catholiques ou huguenots, de cette seconde moitié du XVIe siècle. La peste.

Le lecteur du XXIe siècle, confiné pour raisons de coronavirus, s'enferme encore, « cloué en sa demeure » comme le pestiféré du Périgord papiste ou réformé. Car ainsi qu'aujourd'hui avec le Covid-19, le bacille de Yersin ne choisissait pas hier en fonction des croyances des uns ou des autres. Mais il frappait plus fort au bas de l'échelle sociale, comme le souligne le fier et philosophe baron de Mespech qu'imagina Robert Merle : « Les pauvres ont un certain courage et certes ils en ont besoin plus que d'autres car il est faux de dire comme je l'ai entendu que la contagion frappe également les riches et les pauvres. Vos bourgeois étoffés, à la première alarme, appliquent à la lettre le célèbre précepte de Galien en cas de peste : « Pars vite, va loin et revient tard .» Mais les pauvres restent en lieux infects, n'ayant nulle part où aller. Il nous est rapporté qu'en certains pays de montagne de beaux chalets habituellement fermés sont ce jour ouverts et remplis d'heureux millionnaires. O tempora, o mores !

Alain Paquereau

Brève poétique / Ode au libéralisme

Printemps sans gel, été sans masque.

**Hommes de peine, et hommes de main,
Les travailleurs tôt se lavent les mains.**

**Ils ne gagnent pas bédouin ces hommes de rien
Ce dont le MEDEF se frotte les mains.**

**Des misères d'hier comme de celles de demain
Le capitalisme toujours s'en lave les mains.**

*En hommage à notre cher « Page » Paquereau André
Georges Emile ¹*

¹ Il était le dernier de la fratrie Paquereau. Il nous a quittés l'an passé. Son recueil de poèmes « Page(s) de nuit » s'ouvrait sur « Terre et paix », inspiré au moment de la guerre froide. Citons les deux derniers vers : « Pourtant la terre détruite à tout jamais
Pourtant la terre connaît enfin la paix. » André prétendait, malicieux que : « Sous terre, je ferais mes meilleurs vers. » Ainsi soit-il.

Alain Paquereau

Un chercheur, mars 2020

Le printemps est arrivé. Gilles D., chercheur à l'Institut Pasteur s'apprête à se rendre à son travail comme tous les jours depuis 30 ans maintenant. Ce métier c'est sa passion. Tout petit déjà, le monde du vivant le fascine. C'est donc tout naturellement qu'il s'y consacre.

La recherche est pour lui une préoccupation constante quasi-obsessionnelle, tout juste s'il ne se voit pas comme le héros qui va combattre les forces du mal comme dans son imaginaire d'enfant. La recherche oscille pour lui entre la galère et le luxe. La galère parce qu'il lui faut faire son lit comme celui d'une rivière, semée d'embûches, de doutes, en suivre les méandres qui se profilent sans jamais savoir ce qu'il trouverait, aller vers l'inconnu, chercher, découvrir.

Puis le luxe d'être enfin publié comme une première reconnaissance intellectuelle. Il se souvient bien de ce moment. Il vient juste de rencontrer Claire. Elle n'est pas chercheuse, non : elle est infirmière à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Elle s'intéresse bien évidemment aux travaux de thèse de Gilles. Il travaille sur les virus, ceux qui sont considérés comme les ennemis futurs de notre planète ! Puis la consécration par la présentation de sa thèse inter « minable », une sorte d'auto-dérision qui le définit avec l'humilité propre au chercheur. Il est fait pour ça.

Aujourd'hui, Gilles et Claire œuvrent l'un et l'autre par un travail acharné contre un nouveau virus, le covid-19.

Elle, auprès de ses malades et lui, dans son laboratoire avec toute son équipe. Son métier le passionne toujours autant. Les coronavirus, c'est toute sa vie.

Bien avant eux, le monde a connu le choléra, la peste et la grippe espagnole. De l'épidémie à la pandémie, il n'y a qu'un pas.

Il y a eu le S.R.A.S. en 2003. Il est alors tout jeune chercheur. On l'appelle le « serial killer » des temps modernes dans une période de guerre, de terrorisme et d'incertitude qui voit la mondialisation se mettre en place. Il travaille d'arrache-pied à l'échelle internationale. Le temps lui est alors encore donné pour chercher. Ce temps si précieux dont a besoin la recherche pour que les idées s'enchaînent afin d'aboutir à une réflexion commune. Gilles est penché quasiment nuit et jour sur ses microscopes, guettant la moindre évolution de ces virus. À chaque avancée, il consigne ce qu'il observe, tente de dénouer les nœuds que ces « charmants êtres vivants du 3e type » lui procurent, y



Armelle Chaye

compris dans sa tête. Un point l'inquiète cependant, c'est l'emballement médiatique et la peur planétaire qu'elle génère. Le virus s'annonce comme le symbole de la mondialisation pour lequel Gilles commence à s'interroger en tant qu'humain. Il en est de même pour Claire qui vit la situation au quotidien avec son lot de détresse.

Puis le H1N1 en 2009 et toutes ses controverses. Cependant, Gilles et son équipe poursuivent leur travail. Les prémices d'une autre façon de gérer l'institut se révèlent. L'heure de la toute évaluation arrive, le temps devient compressible et pour eux, chercheurs du S.R.A.S. syndrome respiratoire aigu, c'est un comble quand même, ils manquent d'air ! Ils sont confinés. Gilles se lasse de cette émergence du temps qui s'accélère pour répondre à des impératifs d'objectifs budgétaires.

Il y a ensuite le MERS-CoV en 2012, « le fameux virus transmis par les dromadaires ». Il sévit jusqu'en 2017, principalement dans le Moyen-Orient. L'épidémie est enrayerée. Il ne traverse pas nos frontières ou peu. La Presse en parle moins. Si le monde de la recherche profite des avantages du tout internet par la transmission rapide des informations, il en subit aussi les inconvénients par une communication qui se veut rassurante. « Un déni de la réalité » se dit Gilles. Une certaine vision de ce qui va se passer fait jour dans sa réflexion scientifique et humaine. Il va de moins en moins bien.

En parallèle, il y a Ebola de 2014 à 2016 qui se propage principalement en Afrique.

Le virus touche 3 pays francophones : la Guinée, le Mali et le Sénégal. Gilles travaille sur l'apparition de ce nouveau virus. La France se sent concernée mais quid de la souffrance des autres pays d'Afrique !

Si jusqu'à maintenant, Gilles ne s'est pas plus intéressé que cela à la politique, c'est qu'il fait confiance à l'État.

Un État républicain qui tient un discours gratifiant sur la recherche lors des colloques mais qui en même temps réduit les budgets sous couvert de rationalisation des moyens puisque c'est de l'argent public. Difficile alors pour le contribuable de ne pas être d'accord ; difficile pour les chercheurs qui ont la tête sous l'eau de leur expliquer que pour la recherche, il faut du temps. Celui-ci ne peut être de l'argent mais il est trop tard. L'heure « tout zéro » et du flux tendu est arrivé. Tous les jours, Claire lui explique l'évolution concernant la gestion de l'hôpital, le manque de matériel et de moyens humains. Tout se résume à des codifications de planning et de stock zéro. Plus de lits, plus de masques, plus de gants. Épuisée, elle songe à quitter le service public. Depuis presque un an, son unité est en grève. Elle participe aux réunions syndicales bien qu'elle ne soit pas syndiquée. Quant à La recherche, elle est devenue l'arc que l'on bande à outrance devant atteindre à tout prix une cible, La meilleure il s'entend. Gilles respire de moins en moins bien. Pour lui la chronique non pas d'une mort annoncée, mais de plusieurs est bien là.

Le 9 janvier 2020, le nouveau virus le Covid-19 est là. Gilles et son équipe travaillent dessus. Ce virus est comme une anguille. Il vous file entre les doigts. Grâce à la communication via Internet, les conclusions des autres équipes partout dans le monde affluent. C'est une pandémie qui est en route. Des premiers résultats arrivent, ils encouragent à poursuivre. La recherche est plus que jamais « sanctifiée ». Pourtant Gilles ne semble pas serein. Il est déjà 22 heures, les nouvelles expérimentations sont en cours. La plupart de ses collègues sont partis. Il est devenu directeur du département qui s'occupe des Coronavirus. Il est fier d'avoir constitué une équipe qui rassemble des individus autour d'un programme de recherche. Il n'est pas seul et pourtant, il ne s'est jamais senti aussi seul que ce soir. Il décide de rentrer chez lui.

Suite page suivante

Suite de la page précédente

Dans les rues, c'est un no man's land. Habituellement à cette période de l'année, d'autant plus que la température est encore agréable, les terrasses de café sont pleines. La musique peut se faire entendre ainsi que les conversations des uns et des autres. Gilles décide de rentrer à pied, son attestation en poche. Il soupire profondément comme pour happer tout l'air qui s'offre à lui.

Il ouvre tout doucement la porte, il ne veut pas réveiller Claire qui démarre sa journée tôt demain matin et doit auparavant déposer les enfants à l'école, laquelle assure la garde des enfants du personnel soignant.

Il jette un œil sur le courrier qui trône sur le meuble dans l'entrée. Il aperçoit alors un bulletin de syndicalisation, avec un petit post-it sur lequel est écrit : « Mais le bien public n'est-il pas fait pour le bonheur de chacun. » (Albert Camus dans *La peste*). À demain ! Un rai de lumière passe sous la porte de la chambre des enfants ; la veilleuse sans doute car Chloé sa plus jeune fille en a besoin pour calmer ses peurs.

Il se dirige alors vers son bureau, son havre de paix comme il aime à se le dire. Sa famille sait que c'est une pièce qui lui est réservée. Elle fait office de sas de décompression. Au milieu de la pièce se dresse un bureau, celui de son père, avec un fauteuil confortable. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'endroit n'est pas envahi de livres, juste une petite bibliothèque. Ce sont plutôt des objets d'art, des tableaux, des photos de famille ici et là et surtout une chaîne hi-fi qui ne date pas d'hier mais qui procure toujours un son aussi pur à ses oreilles. Il choisit « Le Sacre du printemps » d'Igor Stravinsky puis s'installe dans le fauteuil. Il tente de chasser de son esprit tout ce qu'il vit depuis le début de l'épidémie, une pandémie maintenant.

Si les idées s'organisent en ce qui concerne son travail de recherche, il n'en est pas de même pour l'environnement lié à cette situation.

Si le discours du Président le 12 mars a pu rassurer une certaine partie de la population

en reniant en quelques minutes ses dogmes idéologiques, Gilles sait bien que l'on ne rattrapera pas 20 ans d'une politique de restriction budgétaire en un seul coup de baguette magique ! Certes, il y a des mesures de confinement, des gestes barrières à observer. Gilles sait que la hauteur de la vague de contamination dépend de chacun d'entre nous. Néanmoins, il ne peut s'empêcher de penser que l'on s'est tiré une balle dans le pied. Il entend parler de guerre, de soldats blancs, de mains qui devraient applaudir chaque semaine, de cloches que les évêques vont faire sonner. Il sent la colère monter en lui, et pourtant ce n'est pas sa nature. Mais « Bon sang » se dit-il, la guerre, ce n'est pas à cause du virus, et n'en déplaît à son Président, celle-ci est déclarée depuis des années déjà avec la mondialisation. Il se sent comme une matière inerte, un peu comme une pâte molle qui n'a pas vu qu'on la modèle. Il soupire à nouveau comme pour se libérer.

Son regard se porte alors sur un tableau de Jan Matejko intitulé « Stanczyk », une copie bien évidemment, son salaire ne lui permettant pas de s'offrir un original.

La question ne se pose pas non plus puisque l'original est exposé au musée national de Varsovie. Claire et lui se sont offert un voyage dans cette ville et ont ainsi pu admirer cette œuvre. Mais aujourd'hui, le tableau qu'il a devant lui prend une toute autre dimension, une autre symbolique. Il se lève, le décroche et retourne s'asseoir. Il regarde cet homme affalé sur une chaise, dont les mains et



la posture donnent à tenter de comprendre ce qui le tourmente. Son habit rouge lui confère pourtant une certaine assurance, celle d'un homme qui a des choses à dire. Soudain Gilles se dit que cet homme, ce pourrait être lui. Même apathie, même position sur son fauteuil, même mains jointes.

Sur la table, une lettre annonçant la perte de la ville de Smolensk ; sur son bureau, le rapport de la nouvelle instance gestionnaire de l'Institut Pasteur. Gilles se souvient maintenant de l'histoire de ce tableau. Cet homme est seul comme lui ce soir. Il représente Stanczyk, un des plus célèbres bouffons de Pologne durant le règne de Sigismond Ier de Pologne. La lettre annonce la perte de la ville de Smolensk, défaite militaire qu'il avait prédite auprès des monarques. À l'arrière-plan, on aperçoit les invités de la Cour royale qui donne un bal, l'insouciance y règne. Stanczyk semble immobilisé par la tristesse et la mélancolie, plongé dans une réflexion. Gilles ressent aussi tout cela ce soir. L'agitation des médias le laisse perplexe. Il a souvent interpellé ses pairs sur le danger des nouvelles politiques de santé qui s'apparentent au monde de l'entreprise.

À l'heure de la mondialisation, l'argent est le grain de sable qui au lieu de promouvoir la recherche dans toute sa noblesse, l'a réduite à une liste de chiffres, de statistiques, d'objectifs à atteindre.

Mais il est bien connu que le bouffon du roi, bien qu'il soit doté d'une intelligence visionnaire parce que, de tous les secrets d'État, non seulement n'a pas de droit de parole mais n'est là que pour divertir le Roi.

Qui pourrait l'écouter ?

Gilles éprouve une étrange sensation. Il quitte son bureau, s'allonge auprès de Claire dont le sommeil semble agité. Il l'observe longuement à la lumière d'une lune et d'un ciel étoilé, à travers

la fenêtre. Depuis peu, ils ont décidé de ne plus fermer les volets le soir. Cela leur donne une douce illusion d'une échappée belle.

Demain il repartira dans son unité de recherche. Il ne sera plus le bouffon du roi.

Armelle Chaye

Ouverture de l'école en mai

La rentrée scolaire au mois de mai n'a pas emporté une forte adhésion. C'est un euphémisme de le dire. L'argument avancé d'une remédiation à un décrochage ou retard scolaire n'a pas convaincu. Les conditions matérielles en étaient pas remplies. En revanche, cet argument devrait être retenu pour la rentrée de septembre. Il faudrait alors fournir les moyens appropriés à une école de la réussite pour tous. Réclamés par les syndicats des personnels de l'Éducation nationale, ils sont connus. « Davantage de

maîtres que de classes et de petits effectifs » fut une revendication souvent inscrite sur les banderoles lors des mouvements sociaux. La satisfaction de cette demande serait immédiatement bénéfique à tous les élèves. Mais il faudrait, si nous estimons que chaque élève est capable d'apprendre, encore aller plus loin à moyen terme. Les procédures d'apprentissages doivent être approfondies en formation initiale et continue. À l'école élémentaire, le maître Jacques de la pédagogie est une illusion. La notion de

maîtres à dominantes doit être réactualisée. Elle permettrait d'allonger le temps scolaire des élèves sans alourdir le service des enseignants. Elle éviterait que certaines matières, encore considérées secondaires, soient déléguées aux collectivités locales. Le périscolaire, variable selon les endroits, ne peut être une béquille mal ajustée de l'école. Le programme scolaire doit être national et de qualité. Pour une école de la réussite pour tous, il faut donner tous les moyens.

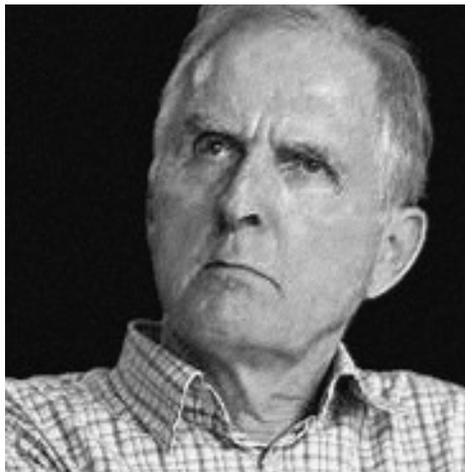
J. P.

Réflexions d'un athée sur la foi par temps de pandémie

Cette tribune fut sollicitée par l'Anjou laïque. Il ne faudrait pas en déduire que sa rédaction confonde laïcité et athéisme. Elle condamne même cette assimilation instillée par des personnes mal intentionnées. Mais au moment où notre Président, volontiers philosophe, interroge le chef spirituel des catholiques à propos de la pandémie, la rédaction a pensé que cette pandémie, à des philosophes de métier, pouvait inciter à d'autres réflexions métaphysiques.

La terrible pandémie qui frappe l'humanité entière amène l'athée que je suis à réfléchir sur la foi en Dieu. Car autant les hommes ont pu être subjectivement responsables de guerres diverses, autant ici ils ne sont pas coupables de ce qui leur arrive. Comment donc un Dieu bon et parfait a-t-il pu permettre cela en créant le monde? Croire en lui est absurde et inacceptable.

Les brèves réflexions qui suivent viennent d'un athée assumé, au sens minimal de : sans Dieu (a-thée, avec un tiret), ce qui revient à une forme d'agnosticisme. Elles me sont inspirées par cette catastrophe sanitaire mondiale proprement inouïe à laquelle nous sommes confrontés et qui frappe l'humanité entière, par-delà les frontières nationales. Or ce qui bouleverse l'humaniste que je suis, c'est bien d'abord son ampleur, avec déjà près d'une centaine de milliers de morts. Mais il y a aussi les souffrances terribles dont ces décès s'accompagnent, chez ses victimes bien entendu, mais aussi chez leurs proches. Elle touche aussi toutes les classes sociales, mais il faut savoir que le sort des pauvres du monde entier (et dont la situation demeure) est encore plus insupportable vu les conditions dans lesquelles ils vivent dans certains pays où des soins ne peuvent leur être apportés ou, encore, dans les pays développés, où les conséquences sur le confinement sont fortement inégales selon le niveau social, qu'il s'agisse de culture ou d'habitat. Enfin dernière remarque : en un sens cette pandémie frappe aveuglément, sans tenir compte, si j'ose dire, de l'âge ou du mérite. C'est en quoi cette catastrophe, comparée à celle des guerres du 20^{ème} siècle, paraît objectivement injuste. Ses victimes n'en portent pas subjectivement la responsabilité, contrairement à ce qu'il peut se passer dans les guerres entre nations ou encore dans celles d'inspiration raciste ou religieuse : des groupes ou des peuples sont partis activement à la guerre dans le passé, ont fait du mal et ont été en retour frappés



par le mal général... même si les vrais « fauteurs de guerres », en particulier les hommes politiques ou les leaders qui les avaient déclenchées pour un motif ou un autre (nationalisme, intérêt économique, fanatisme religieux, racisme) y ont souvent échappé. Par contre ses acteurs directs avaient bien assumé les motifs de leurs dirigeants et ils en ont payé le prix ; voir l'Union sacrée en 1914 ou le soutien du peuple allemand à Hitler !.

On ne croit pas en rien

Rien de tout cela n'a lieu ici et l'on a le sentiment d'un malheur global profondément injuste ou immérité. On me dira que c'est le cas de bien d'autres malheurs, comme la mort elle-même en tant que donnée de la condition humaine, les accidents, les handicaps naturels, etc. ; dans ces cas on s'angoisse, on souffre, on a pitié, on vient en aide, mais on ne se révolte pas vraiment sur un plan qu'on peut dire métaphysique autant que moral. Sauf qu'il y a tout de même la mort en tant que telle qui nous est rappelée, ce qui doit nous amener à réfléchir critiqueusement sur la manière dont les religions, j'entends ici la foi avec son contenu dogmatique propre – car on ne croit pas en rien, on croit en quelque chose qui nous a été enseigné – a pu justifier cela au regard de Dieu, sans le mettre en cause. Or je le dis tout net : cette justification me paraît invraisemblable et scandaleuse, à plusieurs niveaux dont celui auquel la pandémie mortelle actuelle nous ramène. J'en distingue trois.

1 Il y a d'abord la mort en tant que telle, inhérente donc à la condition humaine et qui voue l'homme à mourir, d'une façon ou d'une autre. Question toute simple, mais essentielle : pourquoi un Dieu, réputé parfait, bon ainsi que tout puissant (c'est le cas du Dieu des chrétiens), a-t-il pu créer une pareille condition ? Ou bien il est tout puissant et s'il n'a pas voulu éviter la mort

à l'homme, c'est qu'il est méchant, donc imparfait. Ou bien il voulait, du fait de sa bonté, une créature échappant à la mort et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas pu et qu'il n'est pas tout puissant, autre imperfection. Dilemme classique et connu, mais imparable. Conséquence : on est tenté, je suis tenté de ne pas croire en Dieu.

2 Il n'y a pas que la mort de l'homme en général ou les souffrances humaines inévitables, il y a la souffrance des enfants (au-delà de leur simple mort) sur laquelle le philosophe Marcel Conche a admirablement insisté autrefois au point d'en faire un argument constant contre Dieu, contre son existence concevable, et de le constituer en base axiologique de son athéisme, mais d'un athéisme positif, radical, niant expressément Dieu, au-delà donc du simple athéisme privatif ou agnostique qui est le mien. Sa position, parue dans la « Revue de l'enseignement philosophique » en 1960 et reprise ensuite dans un de ses livres, avait suscité un tollé, tant l'esprit religieux dominait les esprits à l'époque. Mais il l'a maintenue et réaffirmée depuis, courageusement et lucidement : la souffrance des enfants, qui n'ont rien fait pour la mériter dans la perspective du « péché originel » auquel les chrétiens croient d'une manière irrationnelle, sinon déraisonnable, est un scandale absolu au regard de la raison morale, qui est un trait de l'homme universel. Elle nous contraint à rejeter un pareil Dieu et à être athée, au sens fort et « dogmatique » de ce terme, qui consiste à affirmer son inexistence, quel qu'en soit le prix affectif.

3 Or, et c'est à cela que je voulais en venir, c'est exactement à cette disposition d'esprit, morale autant que théorique, que la pandémie actuelle m'amène : qu'est-ce qui dans une doctrine religieuse, spécialement la chrétienne, pourrait justifier un pareil « crime de masse » (je m'excuse de l'expression) dont l'origine se trouve dans la nature et même si de nombreux facteurs humains, liés à la mondialisation capitaliste, ont favorisé son expansion ? Oui, devant un malheur pareil j'ai envie de penser que, décidément, Dieu n'existe pas et de verser, comme Marcel Conche, dans un athéisme positif et pas seulement privatif ! Il nous faut donc vivre sans et affronter rationnellement le réel pour tenter de l'améliorer, ce qui est possible. Car, comme dit l'autre, « l'Être suprême pour l'homme, c'est l'homme ! ».

*Yvon Quiniou
Agrégé et docteur en philosophie*

«Deuxième round ! »

Ce récit fut écrit après l'intervention du Président de la République et un première annonce du Ministre de l'Éducation nationale. Depuis des précisions furent apportées par ce dernier. Mais sur le fond rien de changé, la date décrétée est impérative. Imposée, elle ne laissera pas du temps au temps. L'improvisation n'est pas gage de réussite scolaire. Mais le temps peut être de l'argent. Alors à qui profitera une rentrée dans un temps précipité ?

Alors que la France achève juste son premier round contre le COVID 19, adversaire couronné, les annonces et mesures qui fixeront les règles de ce 2e round à venir m'interrogent.

Je suis enseignant d'EPS depuis 17 ans et enseigne en REP + depuis 11 années. Je ne me considère pas comme un opposé à toutes réformes ou idées de changement sur ma profession et son organisation. J'ai parfois été gréviste, parfois non. Je suis engagé dans les instances de mon établissement, m'essaie parfois à de nouveaux projets ou de nouvelles missions. J'aime aussi croire que je n'ai pas toujours l'avis le plus pertinent sur chaque sujet mais que celui-ci s'affine et s'aiguisse selon les discussions, échanges ou débats. En bref, j'ai le sentiment d'être un enseignant parmi les autres qui est attendu le lundi 11/05 pour une pré rentrée, amorce de ce 2e round.

Nous n'étions pas prêts

Dire que nous n'étions pas prêts n'est une aberration pour personne. Pas prêt techniquement ni matériellement aussi bien par le choix d'une politique de santé défaillante depuis un moment que par la violence de l'impact de cette pandémie. Nous n'imaginions pas. Même si j'ai un avis sur la lutte sanitaire que nous menons, je ne me sens pas compétent sur ce sujet et c'est sur le versant pédagogique et social que j'orienterai mon propos par la suite. Nous n'étions pas prêts non plus à l'éducation nationale. Pas prêt à fermer les écoles en 48 heures pour au moins 2 mois, pas prêts à assurer la continuité pédagogique pour des millions d'élèves, pas prêts à concilier vie de famille, télétravail, école à la maison du jour au lendemain. Les inégalités scolaires et sociales décrites par M.Blanquer existent vraiment et sont un argument recevable bien évidemment mais elles existaient bien avant. Elles sont, je le crois aussi, exacerbées par la situation : Les équipements informatiques des

élèves ne sont pas les mêmes partout, les conditions de travail à la maison non plus, les ressources parentales sont également très différentes selon chacun... Lors de mes échanges téléphoniques ou numériques avec mes élèves, je peux constater une fratrie qui s'entraide, un enfant seul au milieu du bruit du salon qui essaye de m'entendre, des collégiens équipés numériquement et autonomes qui suivent sans difficulté. En résumé, il existe un nombre infini de cas de familles et d'élèves qui vit ce confinement différemment et participe à cette continuité pédagogique le plus souvent du mieux qu'il le peut.

Temps éliminatoire

En temps normal, je suis déjà adepte de nous donner du temps avec les élèves. Du temps pour construire leurs apprentissages, pour amener chacun à prendre confiance en lui, à choisir sa voie, à mettre en place des stratégies pour combler ses lacunes le plus souvent liées à un héritage culturel et social. Je n'ai jamais compris pourquoi chaque élève devait, dans le même intervalle de temps, valider toutes les étapes de la scolarité et de ses apprentissages. Même s'il existe aujourd'hui de nombreux établissements de France de nombreux dispositifs de différenciation ou d'individualisation des parcours, il n'est guère plus possible de "redoubler" une classe ou bien de choisir une voie professionnelle ou spécifique si vous avez manqué la première sélection (Fin de 3e, fin de seconde, Parcoursup...). Tous les élèves n'ont plus, ou n'ont jamais eu, je ne sais pas, le temps...

Un temps de réflexion insuffisant

Aujourd'hui encore, à l'écoute des annonces de M.Blanquer devant la commission des affaires culturelles et d'éducation, c'est encore ce manque de temps qui me frappe. Nous sommes encore groggy des coups reçus par le virus, incertains de la stratégie sanitaire à adopter pour vaincre, à peine conscients de l'impact sur notre vie quotidienne qu'il nous est demandé de reprendre. J'ai bien entendu que nous reprendrons au cas par cas, là où cela sera possible, avec ceux qui pourront et selon l'organisation conçue pour se faire.

Pour commencer, cela fait beaucoup de si et nécessite que chaque établissement, chaque commune s'organise. Sauf que, les annonces sont déjà là et les parents dans l'attente de savoir si nous pourrions respecter les délais annoncés. Contraints parfois économiquement de reprendre le travail sous peine de voir leur situation financière décliner dan-

gereusement parfois, ils ont suivi, en même temps que l'intégralité du personnel de l'éducation nationale, les dates et repères donnés par Monsieur le ministre. Alors que nous nous apprêtons à en discuter par établissement, par équipes pédagogiques afin de trouver des pistes possibles, des moyens viables de reprendre, de retrouver nos élèves dans des conditions acceptables, on nous demande de suivre la "commande". D'après les études récentes, on prévoit une contamination de l'ordre de 5 à 8 % de la population française au 11/05. Comment éviter une deuxième vague fin mai alors que 12 millions d'élèves auraient repris le 25/05 ? C'est en substance la question que nous pose le gouver-

nement en attendant de chacun des acteurs de l'éducation nationale qu'ils trouvent une partie de la solution et vite. Encore une fois, je suis favorable à une reprise progressive de l'école comme annoncée par le président de la République le 13 avril mais que l'ensemble des élèves de France ait repris la semaine du 25/05, ce n'est pas progressif. De nombreuses questions sont aujourd'hui sans réponses et pour faire une analogie professionnelle, c'est comme si j'emmenais mes élèves en randonnée canoë-kayak sans connaître ni l'itinéraire ni les dangers potentiels qu'il contient. N'avions-nous pas le temps de prévoir ensemble l'itinéraire et ses dangers ? Vraiment ? Dommage, j'aurais aimé être l'un de ces acteurs de la reprise.

Le temps de la pause touche à sa fin. On m'appelle pour le 2e round ! Alors, à vos masques, à vos gels et à vos gants !

Reprise le 11/05 ! Ding ! Ding ! Ding !

*Kévin Chaye,
Prof EPS / Nantes*



Le temps des humeurs

Et pourquoi ne pas nationaliser ?

Sur le site « Vu du droit », un avocat, Philippe Prigent, donne son avis sur l'aide apportée à Air-France/KLM par l'État (3 milliards d'euros plus une garantie d'emprunt). Il est intéressant pour qui voudrait que les « jours d'après » soient heureux. Si, dit-il, l'entreprise était au bord de la faillite un entrepreneur privé l'achèterait au prix du marché : un euro symbolique. Il garderait son argent pour la rétablir. L'État aurait dû faire la même chose et nationaliser Air-France. Il n'a pas à renflouer les dirigeants et les actionnaires avec de l'argent public. Selon le choix des hollandais l'entreprise aurait pu être un partenariat public-privé ou une entreprise publique bi-nationale.

Chaque aide publique à une entreprise privée devrait, pour le moins, se concrétiser proportionnellement par une augmentation des parts de l'État. Le gouvernement issu du Conseil national de la résistance pour redresser l'économie du pays nationalisa. Alors si après « la guerre » sanitaire contre le coronavirus, la France se trouve dans un état comparable, sinon pire, à celui de la libération, pourquoi ne pas utiliser les mêmes moyens pour redresser son économie.

Tony Andréani, professeur émérite de science politique, dans un livre intitulé « Le socialisme est (A)VENIR » affirme que le socialisme n'est pas mort, mais qu'il doit se réinventer. Après une étude de différents modèles, il explore un socialisme multiple avec un secteur public, un secteur socialisé (coopératives et scop), et certaines formes privées de propriétés. Une planification négociée coordonnerait l'ensemble. Bruno Lemaire ne le prendra pas comme conseiller. Pour lui l'économie libérale est beaucoup plus simple. Les travailleurs n'ont pas en s'en mêler. Ils la compliqueraient.

J.P.

Ah les jolies colonies de vacances

Ils le disent, elles doivent aux adolescents et enfants, apporter un air sain, de la culture, de la sociabilité. Ils le disent, elles doivent atténuer, pour un moment, les inégalités sociales. Mais rien n'est prévu pour que les associations d'éducation populaire les organisant survivent à la présente crise économique. Faudrait-il diminuer le salaire de ceux qui y travaillent ? Mais pour une rémunération de misère, elles ne trouveront plus personne. Pour des associations par nature non lucratives pas question non plus de diminuer les jetons de présence des administrateurs. Ils sont bénévoles et souvent font l'impasse sur leurs frais de déplacements. Aux difficultés de fonctionnement s'ajouteront les dépenses relevant des investissements, entretien des locaux, renouvellement de matériels et remboursements d'emprunts. Souvent, pour améliorer les services rendus, elles ont construit de nouveaux équipements. C'est le cas de la fédération des œuvres laïques de Maine-et-Loire à Murs-Érigné. Si l'État s'en remet aux départements et aux régions pour subvenir aux besoins des associations populaires d'économie sociale notre fédération laïque peut légitimement être inquiète sur son avenir. Le droit aux vacances pour tous passe par une reconnaissance concrète des associations qui y œuvrent sur tout le territoire. L'État doit assumer ses responsabilités. Il serait dommageable pour les enfants des classes moyennes et défavorisées que des entreprises privées à but lucratif profitent de la disparition des associations d'éducation populaire. Les jolies colonies de vacances ne doivent pas être un luxe.

J. P.

Punition divine

Les églises, les sectes, les écologistes veulent nous persuader que la crise sanitaire du coronavirus est une sorte de punition divine. Nous aurions péché contre la nature qui se venge. Faut-il leur rappeler que la nature n'est ni bonne, ni mauvaise, mais simplement est. La raison et la science ne croient plus, depuis longtemps, aux élucubrations vitalistes qui dotaient la nature d'une volonté dans la poursuite d'un but. En réalité ils cherchent tous à profiter de nos inquiétudes légitimes pour que nous les suivions dans leurs objectifs de décroissance et de régression sociale, avatars modernes des certitudes de Rousseau. Grâce, ou plutôt à cause du coronavirus, nos émissions de gaz à effet de serre ont considérablement chuté, conséquence de l'arrêt quasi total de l'activité économique. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, à quelle crise économique permanente, à quelle régression sociale permanente nous entraînera leur volonté politique affichée de réduire ces émissions de 50 % d'ici à 2030 et de les diviser par 4 d'ici 2050 ? En ce qui me concerne je militerai pour qu'une fois la crise sanitaire derrière nous, nos libertés, toutes nos libertés soient restaurées. Je veux pouvoir continuer à manger des steaks de bœuf saignants, voyager avec ma voiture et prendre l'avion pour visiter le monde entier ; bref à profiter des progrès accomplis par le genre humain.

Yves Mulet Marquis

Le mondial et le local Amazon condamné !

Il y a parfois du bon dans le confinement. Amazon, la mondiale entreprise de Jef Bezos, pour n'avoir pas rempli son « obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés » et tant qu'elle n'aura pas conduit une véritable « évaluation des risques professionnels » face à la pandémie est obligée de ne vendre que des produits de premières nécessités. Le 24 avril 2020 la cour de Versailles a confirmé le jugement du 14 avril. Merci aux syndicalistes. L'entreprise s'expose à une amende de 100 000 euros par produit. Ça fait cher le petit bouquin. Mais cela ravit nos indépendants libraires fermés depuis le 17 mars et



particulièrement nos amis de SAVOIR PLUS, coopérative ouvrière dont notre historique SADEL est partie prenante. Contact libéré !

Amis lecteurs et amies lectrices de l'Anjou Laïque, dès que le « progressif déconfinement » l'autorisera, avec prudence, gel en main, masque grand-public sur le nez, à pied comme à bicyclette, rejoignez nombreux la librairie CONTACT sise rue Lenepveu en notre bonne ville d'Angers pour y faire provision de belles pages. Soutenez ainsi les salariés de SAVOIR PLUS, et l'indépendance des libraires qui, eux, en France, payent leurs impôts...si nécessaires aux services publics.

Contact libéré !

Amis lecteurs et amies lectrices de l'Anjou Laïque, dès que le « progressif déconfinement » l'autorisera, avec prudence, gel en main, masque grand-public sur le nez, à pied comme à bicyclette, rejoignez nombreux la librairie CONTACT sise rue Lenepveu en notre bonne ville d'Angers pour y faire provision de belles pages. Soutenez ainsi les salariés de SAVOIR PLUS, et l'indépendance des libraires qui, eux, en France, payent leurs impôts...si nécessaires aux services publics.

Alain Paquereau

Le temps des aigreur

Informations confinées

Ils sont là, face à moi. Je les vois, je les regarde, je les observe. Ils parlent, parlent, et parlent encore.

Tous ou presque se croient obligés de sourire, comme s'ils échangeaient sur la dernière étape du Tour de France ou le palmarès du Festival de Cannes. L'animatrice, pimpante, rayonnante, maquillée comme un carré d'as fait circuler la parole entre tous ces importants personnages, sans omettre de la leur couper au bout de dix secondes. Dix secondes, c'est tellement long. On ne sait jamais, des fois que l'on perdrait le téléspectateur. Que l'on me perdrait, moi, là, affalé sur mon canapé.

Les mots s'entrechoquent, se percutent, rebondissent, accompagnés d'un tourbillon de chiffres sur le COVID : « cent cinquante milliard d'euros », « vingt cinq mille morts », « quatre milliards de confinés », « dix millions en chômage partiel », « quatre-vingt millions de masques »...

Des images de pauvres gens en réanimation défilent pour la trentième fois en incrustation des propos du Professeur Schmoll sur le plateau. Et puis des soignants fringués comme dans les séries de science-fiction. Et puis les rues désertes ou presque de la capitale. Et puis une brave dame qui coud trois masques pour ses voisins de pallier.

Le Professeur Schmoll a fini de parler. Ou plutôt on lui a coupé la parole. C'est le Professeur Dutruc qui intervient. Il redit les mêmes choses que trois minutes avant. Les

mêmes réanimés, les mêmes soignants, les mêmes rues, la même brave dame recommencent à tourner dans la fenêtre incrustée. Et ça continue, et ça continue. J'ai oublié l'interview d'une minute trente d'un obscur secrétaire d'Etat qui vient nous dire qu'il n'a rien de plus à nous dire que la veille et l'avant-veille. Retour alors en plateau où l'animatrice demande alors doctement aux grands docteurs de nous donner leur sentiment d'expert sur ce qui vient de ne pas être



dit.

Ça donne le tournis, l'impression de s'enfoncer dans le vide sidéral. Je zappe chez le concurrent. Même ambiance, l'animatrice pimpante a juste cédé la place à un mâle à tête de gendre idéal.

J'éteins en me disant que des millions de gens sont scotchés du matin au soir devant ce spectacle. C'est flippant. On appelle cela des chaînes d'infos en continue....

Patrick Tharraut

Les Évêques se révoltent

Dialogue inter-religieux, discours aux Bernardins lors de la Conférence des Évêques de France, confidence avec le pape, tous ces gestes d'ouverture, pour ne pas dire de concorde à l'endroit de l'Église catholique auraient-ils été vains ? Non, au moment des élections ils seront reconnus à leur juste valeur et les évêques sous le manteau liturgique apporteront leur onction au frère Emmanuel. Mais les idylles n'empêchent pas les brouilles passagères lorsqu'un partenaire s'estime lésé ou moins aimé. En colère furent donc les évêques qui ne pouvaient ouvrir leurs Églises en même temps que leurs écoles. Leurs chapelles et leurs cathédrales ne sont quand même pas des salles de spectacles ! Le Premier ministre fit une concession. Ils accueilleraient leurs fidèles pour la Pentecôte. La presse conservatrice, favorable à la main invisible de tous les marchés,

apporta un fervent soutien aux évêques bellicieux. *Valeurs actuelles* a appelé à « l'indispensable retour à la messe », estimant que le gouvernement « niait la liberté des citoyens catholiques ». *Le Figaro* ne fut pas en reste et multiplia les articles en faveur des prêtres frondeurs. Des députés et sénateurs du parti *Les Républicains* (nomination usurpée) épousèrent la sainte colère. Le vendéen Bruno Retailleau fut, héritage historique, le plus zélé défenseur des prêtres réfractaires. Mais cette ire ne cache-t-elle pas une angoisse devant une indifférence grandissante au message de l'Église. C'est l'hypothèse émise par Gille Clavreul. Alors, ce n'est pas la faute au prêcheur Macron. Ils sont bien ingrats ces évêques (momentanément).

J. P.

Il y en a marre !

On entend depuis plusieurs semaines que des mots de deuil, de tourments et puis d'annulations de réservations, de chômage, de désertification des "lieux de vie", baisse inquiétante de la production (et, tiens du pétrole !), et des échanges alors que l'économie est désormais mondialisée. Et puis on manque d'équipements, de masques, de tests et de médicaments, il est vrai, produits par des pays à bas coûts comme la Chine.

En dehors du confinement, dans l'immédiat, le débat ne porte guère sur de possibles solutions. Le président Macron¹ n'a t il pas dit qu'il fallait "réinventer la France". Il a même précisé "qu'il fallait même préserver nos entreprises quoiqu'il en coûte... En dehors des lois du marché".

Alors pourquoi ne pas nationaliser un certain nombre d'entreprises y compris parmi celles du CAC 40, à commencer par l'énergie ? Ou éviter que certaines ne le soient, comme ADP (Aéroport de Paris)... Pourquoi ne pas revoir la fiscalité, caractérisée par la baisse d'impôts sur les sociétés ! ?

Pourquoi autoriser les paradis fiscaux, et cela au sein même de l'Europe ! ?

Pourquoi, à la demande du Medef avoir laissé les entreprises décider du temps de travail, et cela sans délai (la fin des 35 heures?)

Enfin, pourquoi ne pas instaurer "une rente perpétuelle"² pour assurer les dépenses de l'État ! ?

Au total, incurie des gouvernants ?

Ou plutôt poids de la technocratie et de la finance sur la politique.

Jean Paul Brachet

¹ Le 12 mars 2020

² Comme cela se fit à la fin de la Révolution : Les donateurs reçurent des intérêts jusqu'en 1914 !

Le temps des doutes

Libertés en danger

Dans le numéro précédent de l'Anjou Laïque, en conclusion de l'article « Espionnage généralisé », j'attirai l'attention sur les atteintes à nos libertés, au prétexte de la lutte contre le terrorisme. Mêmes causes, mêmes effets, avec un nouvel alibi, la bataille contre le Covid-19. Contrairement à d'autres pays, y compris européens, nous subîmes, à partir du 16 avril, un régime de liberté très surveillée avec présentation d'un ausweis à toute réquisition des forces de l'ordre. Lesquelles n'hésitèrent pas dans de nombreux cas à procéder à des contrôles d'identité illégitimes, à la tête du client. À verbaliser en l'absence de pièce d'identité même si l'attestation dérogatoire de déplacement, correctement remplie, était présentée. En France la possession obligatoire d'une pièce d'identité n'existe pas dans la loi et les forces de l'ordre ne peuvent donc pas l'exiger. Le gouvernement le savait bien, puisque cette mesure ne figurait pas dans les décrets mettant en place le contrôle des déplacements. Je regrette que de nombreux médias, de nombreux quotidiens, ont accrédité l'idée de sa présentation indispensable, oubliant la lettre et plus encore l'esprit de nos lois et de nos libertés républicaines.

Plus dangereux encore, le déconfinement ! Avec la technologie moderne certains technocrates imaginèrent une filature sanitaire des citoyens. Contaminé, votre smartphone préviendrait les personnes que vous croisez de votre état de santé. Version contemporaine de la clochette et de la crécelle annonçant au XIIe siècle l'ar-

rivée d'un lépreux. Quelle différence entre les milices de voisins vigilants, déjà dénoncées dans l'article précité, et des brigades sanitaires vérifiant votre maintien à domicile ou venant vous conseiller fortement, pour ne pas dire imposer, un dépistage. Inquisition sanitaire ! Le respect du secret médical vole en éclats et une discrimination grave entre les citoyens va s'installer, confinement renforcé pour les uns, liberté enfin sous surveillance pour les autres. Un dernier pas et les contaminés ne sortiront plus que porteur d'une étoile jaune sur le masque qu'ils se fabriqueront eux-mêmes, les suspects d'un triangle rose, avec à la clé délation et dénonciation aux autorités. Comportements ignobles déjà réapparus pendant la période récente.

Attention donc aux attaques contre nos libertés républicaines fondamentales. De nombreuses dispositions provisoires, mises en place dans le cadre de l'état d'urgence après les attentats terroristes, furent intégrées ultérieurement dans notre arsenal législatif. Soyons donc attentifs à l'évolution de l'état d'urgence sanitaire, concept ad hoc plus destiné à dissimuler l'imprévoyance et l'incompétence des politiques qui nous gouvernent qu'à assurer la protection des citoyens.

Yves Mulet Marquis

Aux confins du confinement médiatique

Confinement, voilà le mot du jour. En ces temps où la durée se joue, les livres sont bons compagnons. Tourner les pages d'un gros livre qu'on appelle dictionnaire n'est pas sans évoquer quelques familiaux souvenirs. « Prends ton dictionnaire » ordonnait, l'œil malicieux contredisant le sourcil sévère, le père de mon père. Marcel qui s'aimait définir autodidacte aimait ce livre particulier car il démultipliait les joutes dominicales de la famille réunie lorsque partageant au printemps revenu les tartes aux fraises (fruits si chers à notre macronienne porte parole madame S. Ndyae) certains se piègeaient de phrases préparées perfidement où « l'onagre » le disputait à « l'âne » comme à « la baliste ». Obliger l'auditoire dont l'érudite grand père, aux aveux d'ignorance... quel délice ! J'ai donc repris le dictionnaire de mon grand-père paternel. Ce dictionnaire national de Bescherelle confine avec le Quillet paternel lui même frontière d'un Littré m'appartenant. Lettre C. Lecture des articles... Le mot confinement n'est pas sans contenir en lui les confins... en un seul mot s'entend ! En deux mots... pour dire bref, il me fait penser à cette extrémité du journalisme quotidiennement télétravaillée. Ruth Elkrief et Appoline de Malherbe poussent leurs élyséennes civilités jusqu'aux confins de la flatterie.

Un exemple d'utilisation pour le Robert ? Ma modestie devrait en souffrir.

Alain Paquereau

Ordre religieux et politique

Ces deux notions se confondent depuis la nuit des temps. La distanciation est toute récente. La première, la France, en 1905, a instauré officiellement la laïcité (encore que depuis peu l'État prend en charge les enseignants sous contrat de l'enseignement privé Catholique). Le Portugal a suivi... (Bref intermède de la Constitution de 1911, et réellement depuis celle de 1976). Rares sont les états qui ne se réfèrent pas à un dieu ou à des dieux. Qui comme Modi (l'Inde officiellement laïque depuis son indépendance en 1947) veut promouvoir l'Hindouisme. Ainsi sur le continent américain, le christianisme sous toutes ces formes, catholique,

protestantes, évangéliques, s'est imposé par l'entremise de leurs présidences ou de leurs gouvernements. Des états unis de Trump ("In God We Trust" : La devise office aux États Unis = "En Dieu nous croyons ou Nous avons confiance / foi en Dieu") ou du Brésil de Bolsonaro. En Europe, brille certes une grande liberté de culte... Mais prédomine (avant tout, avec tous les avantages subséquents) le Catholicisme en Pologne & l'Orthodoxie dans la Russie poutinienne. Là bas l'Église est une toute puissance indiscutable. Elle est comme le parti unique du temps de l'URSS. C'est la religion qui guide le troupeau de ceux que

l'on ose encore nommer des citoyens. On peut pratiquer seul sa religion, mais elle est beaucoup plus prégnante en groupe ! N'oublions pas l'Islam à cet égard. Celui-ci s'est répandu de l'Irak à l'Afrique du Nord et jusqu'aux confins de l'Inde. L'Iran sous la coupe de l'Islam Chiite, ou aux portes de l'Union Européenne, la Turquie Islamique "Sunnite" d'Erdogan... Et aux confins de la Chine, la zone Bouddhiste, aussi parfois totalitaire parce que hiérarchisée, tout comme sa variante nipponne, le Shintoïsme utilisée à des fins guerrières des années 30 à 1945

J.P. Brachet

Austérité : Les leçons de l'histoire

David Cayla a répertorié plusieurs cas d'austérité à travers le monde et le temps contemporain pour en montrer les conséquences. Pour les personnes intéressées par l'histoire des faits économiques, ils sont consultables sur le blog de l'Anjou laïque .

L'histoire des politiques d'austérité ne se limite pas aux seuls cas que nous venons d'évoquer (voir blog). L'austérité est aussi vieille que les politiques publiques. Chaque fois, le même scénario se reproduit. Les tenants de l'austérité prétendent faire le ménage dans le « désordre » des comptes publics mais n'aboutissent généralement qu'à créer des révolutions ou des révoltes démocratiques. Au mieux, ils perpétuent un déséquilibre qui ne se résorbe jamais en appauvrissant considérablement les peuples dont ils ont la charge.

La raison de ces échecs est simple à comprendre. Dans une économie, les dépenses des uns constituent les recettes des autres. S'il est possible, pour un individu, de faire des économies en diminuant ses dépenses personnelles, le raisonnement ne fonctionne plus à l'échelle d'un État dont les dépenses constituent une partie importante des recettes de sa population, recettes qui sont à la base des revenus futurs de cet État. En somme, les dépenses d'un État sont le fondement de ses propres revenus futurs. Les politiques d'austérité, fondées sur la baisse des dépenses, n'aboutissent donc jamais à des résultats probants.

Pourquoi, face à tant d'échecs, la logique de l'austérité revient-elle toujours ? Pourquoi entend-on tellement d'hommes et de femmes politiques, qui se disent responsables, promettre ce genre de mesures aussi impopulaires qu'inefficaces ? Ce n'est certainement pas pour rendre hommage à l'héritage politique d'un Brüning ou d'un Laval. L'explication réside sans doute en partie sur un réflexe anthropologique profondément enfoui dans les cultures humaines : le principe de rédemption salvatrice. Dans cette logique, la dépense est vue comme un péché véniel, et l'austérité comme une forme de flagellation expiatoire.

Mais les exemples que nous venons de voir montrent aussi que les politiques d'austérité peuvent également être l'aboutissement d'une logique qui n'est pas exempte de luttes politiques rationnelles produites par des intérêts contradictoires. On peut interpréter l'obstination des gouvernements à refuser toute dévaluation et à défendre absolument

la valeur de leur monnaie comme un simple atavisme culturel qui considère la monnaie comme un symbole quasi divin autorisant tous les sacrifices. Mais on peut aussi interpréter le dogmatisme monétaire comme un parti pris dans le conflit millénaire qui oppose créanciers et débiteurs. Ainsi, Churchill a-t-il parfaitement conscience que sa décision de revenir à la parité d'avant-guerre est prise sous l'influence du Gouver-



neur de la Banque d'Angleterre et qu'elle favorisera davantage les institutions financières que les entreprises industrielles et la classe ouvrière. De même, dans la logique des politiques du FMI, il est difficile de ne pas percevoir les intérêts des États créanciers qui désignent ses administrateurs et élisent son directeur. Comme le dit très clairement Keynes, la défense de la monnaie, c'est d'abord la défense de la classe des rentiers, celle qui dispose d'un patrimoine, dont elle tire des revenus, et qu'elle ne veut absolument pas voir déprécié. Pour cette classe, toute politique visant à dévaluer, à restructurer les dettes publiques ou privées ou à autoriser l'inflation est contraire à ses intérêts économiques les plus fondamentaux. Or, ces personnes, qui ont accumulé un patrimoine conséquent, se trouvent généralement à la tête des banques et membre des classes dirigeantes. Lorsqu'elles préconisent une politique d'austérité qui nuit à l'intérêt social et à l'intérêt politique de ceux qui la mènent, elles défendent en fait très précisément leurs intérêts bien compris.

Un autre ressort fondamental des politiques d'austérité se trouve dans la méconnaissance du fonctionnement de l'État et de son rôle économique. Trop souvent, on se représente l'État au mieux comme une institution neutre dans la création de richesse, au

pire comme une institution parasite qui se nourrirait de la richesse créée par le secteur privé. Rien n'est plus éloigné de la réalité. Il n'existe aucun exemple d'économie prospère sans un État fort et une administration efficace. Car l'administration produit des richesses et des services indispensables au bon fonctionnement de l'économie. En réduisant les dépenses publiques de manière aveugle, les politiques d'austérité détruisent de la richesse spécifique qui ne peut être produite de manière satisfaisante par le secteur privé. En effet, la richesse créée par le secteur public (infrastructures de transport, éducation, sécurité publique, système de santé...) et celle produite par le secteur privé s'avèrent complémentaires. Supprimer l'une des deux se fait rarement au bénéfice de l'autre.

Pour conclure, il convient de soulever un point commun à la plupart des exemples que nous

venons d'étudier. Les politiques d'austérité sont très impopulaires. Cela n'est pas sans poser problème pour leur mise en œuvre dans le cadre d'un système démocratique. Les Parlements français et allemand du début des années trente sont incapables de mettre en œuvre des programmes d'austérité, non par pusillanimité, mais parce qu'ils se soucient de leurs électeurs et de l'intérêt commun. S'il est facile de décider d'une réduction des dépenses de 10 milliards de manière abstraite, il est devenu très délicat de valider un choix qui se fait nécessairement au détriment d'une catégorie très précise de la population. C'est pour cela que la plupart des politiques d'austérité se produisent généralement hors du cadre normal du fonctionnement démocratique. Au Royaume-Uni, l'austérité est décidée sous l'influence efficace du lobby de la place financière londonienne. En Allemagne et en France c'est par des décrets-lois et une politique « brutale », comme l'éditorial du Temps la qualifie lui-même, que l'austérité est menée. Enfin, en Argentine et dans les pays en voie de développement, c'est sous la supervision des institutions internationales et dans le cadre d'une stricte conditionnalité qu'on parvient à tordre le bras des dirigeants et des élus pour mener de telles politiques.

David Cayla

État d'urgence et État de droit dans un bateau

La loi du 23 mars 2020 institue un État d'urgence sanitaire qui met en veille les libertés fondamentales, modifie considérablement les pouvoirs respectifs de l'exécutif et du Législatif, conduit à des dispositions régressives sans rapport direct avec les questions sanitaires, tout cela sous le contrôle plus que bienveillant du Conseil constitutionnel et du Conseil d'état.

L'état d'urgence sanitaire n'est pas un dispositif préexistant qui a été mis en œuvre par le gouvernement pour faire face à la pandémie, il a été créé à cet occasion. Pourtant, rien n'obligeait à procéder ainsi puisque le Code de la santé publique prévoit que le ministre de la santé peut prescrire toute mesure nécessaire « en cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace épidémique ».

Un choix différent aurait pu être fait comme l'indique le gouvernement lui-même dans l'étude d'impact de la loi instituant l'état d'urgence sanitaire où il évoque la possibilité de s'appuyer sur les textes existants du Code de la santé publique ou de « compléter les dispositions existantes pour les adapter aux conditions extrêmes que nous connaissons aujourd'hui(...) ». Finalement, « Une dernière option consistait à bâtir un régime d'urgence sanitaire exceptionnel(...) C'est cette dernière option qui a été choisie. ».

Il s'agit donc bien du choix d'un régime d'exception qui par nature bouscule les règles fondamentales d'un État de droit.

Une définition assez imprécise

La loi indique les conditions de déclenchement de l'état d'urgence sanitaire ainsi : « En cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité la santé de la population. ». Consultée sur ce point, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a proposé la formule suivante : « une situation sanitaire qui, par sa nature, sa gravité, son ampleur, et son caractère non maîtrisé par le système médical, met en péril la vie d'une partie de la population et le fonctionnement de la vie de la Nation. ». Cette proposition n'a pas été retenue.

Des pouvoirs exorbitants pour l'Exécutif

Il est simplement prévu que l'Assemblée nationale et le Sénat sont « informés sans délai des mesures prises par le Gouvernement(...) et peuvent requérir toute information complémentaire dans le cadre du contrôle et de

l'évaluation de ces mesures. ». L'article 11 de la loi prévoit que le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances toute mesure afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la pandémie. Rappelons que les ordonnances sont des textes de loi rédigés par le gouvernement avec un seul contrôle à posteriori par les assemblées élues. La liste des mesures en question est impressionnante : restreindre ou interdire la circulation des personnes, interdire aux personnes de sortir de leur domicile, limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique ainsi que les réunions de toute nature.... C'est dans ce cadre que



le gouvernement a adopté les 25 et 27 mars pas moins de 30 ordonnances, la validité de certaines allant jusqu'au 31 décembre 2020.

Un contrôle institutionnel bien léger et des dispositions contestables

Ainsi, pour valider par sa décision du 26 mars 2020, la loi organique du 22 mars 2020, le Conseil constitutionnel a écarté une règle constitutionnelle impérative de procédure parlementaire. En effet, l'article 46 de la Constitution impose un délai de 15 jours entre le dépôt et l'examen de la loi, délai qui n'a pas été respecté pour la loi d'urgence sanitaire, pourtant le Conseil constitutionnel a considéré que « compte-tenu des circonstances particulières de l'espèce, il n'y a pas lieu de juger que cette loi organique a été adoptée en violation des règles de procédure prévues à l'article 46 de la Constitution ». De fait, le Conseil constitutionnel valide le viol de la Constitution. De son côté le Conseil d'État reste plus que prudent puisque sur une soixantaine de requêtes jugées, une seule a été retenue. Il est vrai que celui-ci est à la fois juge et partie. Il est chargé d'un

côté d'aider à la rédaction des ordonnances et d'un autre côté d'en vérifier la légalité.

Deux avocats spécialistes ont exprimé leur colère dans une tribune publiée dans Le Monde : « La haute juridiction se fait l'allié de circonstance - du gouvernement - en lui accordant un certificat de légalité qui semble sans fin, couvrant ainsi de graves entorses à l'État de droit. ». Parmi les dispositions contestables, on relèvera celles relatives au Code du travail déjà très malmené. Une ordonnance autorise de multiples dérogations à celui-ci « dans les entreprises relevant de secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et

à la continuité de la vie économique et sociale. ». Définition on ne peut plus vague qui autorise n'importe quelle entreprise à s'en réclamer. Par contre la liste des dérogations est très précise et très longue : l'employeur pourra imposer des prises de congé sans préavis, des journées de travail de 12 heures, des semaines de 60 heures.... Difficile de discerner dans ces mesures un rapport direct avec la lutte contre la pandémie.

On évoquera très rapidement les multiples dérapages constatés qui vont de la prolongation automatique des détentions préventives aux amendes délivrées à des SDF en passant par des gardes à vue totalement illégales pour cause de banderole accrochée au balcon.

Pour une démocratie sanitaire

Comme on l'a vu, rien n'obligeait le gouvernement à instaurer un État d'urgence sanitaire institué d'ailleurs après la décision du confinement.

Le président du conseil scientifique Jean-François Delfraissy, dans une note adressée au gouvernement et au Président de la république le 14 avril insiste sur la nécessité d'une démocratie sanitaire. C'est à dire sur l'exigence de ne pas laisser les politiques, l'administration, les médecins gérer seuls une crise sanitaire exceptionnelle. Dans cette note, il est demandé d'organiser une véritable participation citoyenne par la création d'un comité de liaison avec la société et d'une plate-forme participative.

Au moment où ces lignes sont écrites à la veille du déconfinement aucune réponse n'a été donnée à ces propositions plus que pertinentes.

Jean-Louis Gregoire

Un tiers lieu culturel à Angers

Au 122 rue de la Chalouère, une vaste fresque multicolore décore la façade d'un grand bâtiment un peu austère derrière laquelle on découvre un lieu chaleureux par son agencement et son décor. (NDLR : pour les jours d'après)

C'est dans ce cadre que l'association Paï Paï entend faire vivre un lieu de travail, de créativité culturelle et artistique.



À partir de la volonté d'échanger et de partager autour d'un projet culturel, l'association Paï Paï organise son activité en quatre pôles. D'abord un pôle « Diffusion » qui propose une programmation artistique en musique,

théâtre et danse visant essentiellement des artistes et groupes locaux non professionnels ou en voie de professionnalisation. Ces événements sont presque toujours gratuits ou à des tarifs très réduits à 6 euros maximum dans le souci d'un accès facile à toutes les populations.

Un deuxième pôle d'activité est le Bar/restaurant qui propose des repas chaque midi en semaine à un tarif accessible et des planches le soir pour accompagner un verre de vin ou une bière locale. L'accès à ce bar/restaurant est ouvert aux habitants des quartiers environnants : la place Ney, Monplaisir et Saint Serge.

Il est aussi un point d'entrée permettant de découvrir les activités culturelles : spectacles, expositions...

Deux autres pôles

Le troisième pôle est orienté sur la pédagogie. Il propose des ateliers sur des pratiques

artistiques en musique, arts plastiques, danse et numérique.

Des interventions extérieures sont aussi organisées dans les écoles notamment.

Enfin le quatrième pôle propose la réalisation de vidéos, de clips pour les groupes musicaux émergents en Anjou.

Le 122 est le seul lieu associatif proposant de multiples activités culturelles s'adressant à tous les publics et permettant aux artistes locaux de s'exprimer.

Le souhait de l'association est de faire en sorte que différentes autres associations angevines puissent se réunir, coordonner leurs initiatives et faire ensemble en dehors des institutions. On ne peut que souhaiter succès et longue vie à ce tiers lieu culturel qui porte une démarche novatrice et a toute sa place dans le paysage culturel angevin.

Jean-Louis Gregoire

Infos pratiques : Le tiers lieu est ouvert du mardi au dimanche à partir de 10h

Pour suivre les activités proposées : le122.fr et assopaipai.org

PMA en question

Le projet de loi sur la bioéthique voté par les députés de l'Assemblée, a été l'objet de vifs échanges, sur la PMA, lors de son passage au Sénat le 21 janvier 2020.

Le remboursement de la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules Muriel Jourda, rapporteure Les Républicains, est contre le remboursement de la PMA. Alain Milon (LR) s'est dit favorable à un remboursement par les mutuelles, mais non par la sécurité sociale qui n'est pas destinée à prendre en charge ce qui n'est pas une maladie ». Vive contestation de Laurence Rossignol (PS) et de Laurence Cohen (PC) « une grossesse n'est pas une maladie et elle est prise en charge ainsi que la contraception ». Le débat s'est soldé par le rejet de l'amendement gouvernemental et donc le maintien du non-remboursement pour les couples de femmes et les femmes célibataires. C'est une discrimination à l'égard des femmes homosexuelles ou seules.

La place des familles monoparentales est le deuxième point de crispation

Bruno Retailleau, président du du groupe LR estime que les familles monoparentales sont plus fragiles pour élever un enfant. Guillaume Chevrollier député (LR) a déposé un amendement : limiter uniquement aux couples de femmes l'extension de la PMA, et donc exclure les femmes seules. Laurence Rossignol a répondu « si les familles monoparentales sont à risque c'est parce que elles sont pauvres et non pas parce qu'elles sont monoparentales ». Valérie Guillotin (PS) précise « la famille monoparentale subie est totalement différente de la famille monoparentale choisie et de quel droit je déciderai qu'une femme seule n'a pas accès à la PMA ? » Au final l'amendement de G. Chevrollier est rejeté.

Le texte de loi bioéthique a été votée avec de nombreux amendements

Le 4 février 2020 les sénateurs ont voté 153 voix pour (contre 143) L'extension de la PMA aux couples de femmes et de femmes seules et par contre le non remboursement de la PMA pour celles ci. Reste à savoir si les décisions des sénateurs seront suivies par les députés. Pour Thani Mohamed Solhi

(LREM) les réticences de ceux qui se sont opposées à l'extension de la PMA ne sont pas éthiques mais culturelles et cultuelles. Comme le montrent les sondages : 60 % des Français sont favorables à la PMA pour les couples de femmes (contre 47 % en 2013 et 24% en 1990) et 57 % pour les femmes seules. Seulement 35 % des catholiques pratiquants sont favorables à la PMA¹. Ce texte bouleversera les fondamentaux de notre société comme cela s'est produit dans les pays où la PMA est permise à toutes les femmes (dans les familles homo, hétéro, seule) : Espagne, Portugal, Irlande, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Danemark, Belgique, Pays-bas, Luxembourg, Croatie...

L'Assemblée nationale doit examiner le projet en deuxième lecture à l'automne prochain. Elle va certainement être repoussée dans ce climat d'urgence lié à la pandémie du coronavirus.

C. Battreau

¹ Sondage Ifop pour le journal « La CROIX » et le forum Forum européen de bioéthique

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Logique politique

Dans ce parti politique, chacun des membres est soit un honnête homme soit un fieffé gredin. Une enquête a montré qu'il y a au moins un honnête homme dans ce parti. De plus si l'on en prend deux au hasard, il y a toujours au moins un des deux qui est un gredin.

Quel raisonnement logique simple permet de déterminer le nombre d'honnêtes hommes et de gredins ?

Réponse de la devinette précédente : Deux cylindres

Encore une fois nous ferons appel à la poussée d'Archimède : tout corps plongé dans un liquide reçoit de celui-ci une poussée, dirigée du bas vers le haut, égale au poids du volume de liquide déplacé. Le cylindre en plomb et celui en aluminium ont, par hypothèse, une masse donc un poids identique. S'ils flottent, cela signifie qu'ils reçoivent tous les deux la même poussée d'Archimède pour équilibrer leur poids. Ils déplacent donc le même volume de mercure, qui se calcule en multipliant la surface de base du cylindre par la hauteur de la partie immergée. Comme par hypothèse ils ont des diamètres identiques, donc des surfaces de base identiques, la hauteur de la partie immergée sera identique pour les deux cylindres puisqu'ils doivent déplacer le même volume de mercure.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■						
3				■						
4		■					■			
5								■		■
6			■							
7					■	■				
8									■	
9										
10										■

Horizontalement :

1. Groupement. 2. Jeune. Renforcement.
3. Un parmi les bois. Épris 4. Peintre
Hollandais. Aperçue en désordre. 5. Publiques. 6. Sur une enveloppe. Familles
de mammifères. 7. Viril. Modeste logement. 8. Examinais. 9. Brutes. 10. Ti-rèrent

Verticalement :

A. Sans peine. B. Ancien nom d'une ville
Japonaise. Méaventure. C. Diné. Bou-
cha. D. Pont romain. E. Appareil sportif.
Colère. F. Poissons. Surface brouillée.
G. Coup. Île Européenne. H. Pas fondé.
États Allemands troublés. I. Activités.
Conjonction. J. Pif. Direction

Courrier des lecteurs

L'agneau pascal

Christiane (sic) Lambert présidente de la FNSEA m'en apprend une belle en ce jour de semaine sainte : les éleveurs d'ovins se disent inquiets à l'approche des fêtes de Pâques sous le confinement général. 450 000 agneaux ont été préparés en France pour Pâques. Cette période représente jusqu'à 80% de la consommation ; une consommation qui risque de s'effondrer devant l'incrédulité des confinés qui préfèrent se balader au soleil printanier.

Qui ne connaît cette image pieuse du Christ portant un agneau sur l'épaule ; car n'est-il pas le berger des brebis égarées ?

J'aime mieux les bergères qui filent la laine assises dans les prairies en fleurs, délicieuses scènes champêtres du temps de George Sand en Berry, jadis terre d'agneaux dans les landes. Mais j'aime aussi le fromage de lait de brebis.

Mangez ce fromage, c'est mon corps ; buvez ce lait c'est mon sang. (Jésus à ses disciples à son dernier repas commun avant confinement).

Conjonction céleste avec la plus célèbre fête musulmane du mouton, l'Aïd El-Kebir, dite aussi la fête du sacrifice, en souvenir du vieil Abraham dont nul n'ignore le geste légendaire de père dénaturé.

Max Bayard

L'Anjou laïque N° 132

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet,
Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire,
Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau,
Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

David Cayla, Armelle Chaye,
Kevin Chaye, Henri Péna-Ruiz,
Patrick Tarraut, Yvon Quiniou

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com


3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Les délires de Sylvain

